



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 2 octobre 2025 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : Mme Daniela Miéville
Scrutateurs : M. Thomas Colau - M. Claudio Eyrauch
Secrétaire : Mme Silvana Passaro – secretaire.conseil@ecublens.ch
Secrétaire supp. : Mme Fiona Calame
Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 septembre 2025**
5. **Assermentation / élection**
6. **Présentation du Rapport 2024 : « Evaluation du Plan climat » faite par M. Stanislas Gouhier, délégué au Plan climat et à la durabilité**
7. **Droit d'initiative**
(postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

- a. Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Belyse Nahimana : « Racisme structurel au sein de la police : Comment évaluer les risques de dérapage et sécuriser la population cible d'Ecublens ? »
- b. Développement de l'interpellation de M. le Conseiller José Birbaum : « Ecublens Plage : Que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés ainsi que du détail des produits, pour l'année 2024 et 2025 ».
- c. Développement de l'interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport ».
Développement du postulat de Mme la Conseillère Anne Oppliger : « Modernisation du règlement du personnel communal ».

8. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

9. Divers

Mme la Présidente

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal de **ce 2 octobre 2025**.

1. APPEL

Avant de passer la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro, je dois vous informer que Mme la Conseillère Carla Passaro à changer de nom. Elle s'appelle dorénavant Mme Carla Della Vecchia. Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire.

Je prie chaque Conseillère et Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

L'appel annonce la présence de 48 Conseillères et Conseillers sur 74. 24 personnes se sont excusées et 2 Conseillères et Conseillers arrivent plus tard.

Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. La majorité est maintenant fixée à 25.

2. Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau :

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de le représenter pour les événements suivants :

- Le vendredi 4 septembre, au 90 ans des SIE
- Le samedi 13 septembre, au repas de gala des 90 ans du Tennis Club d'Ecublens
- Le lundi 15 septembre, Mme Valérie Bernier, la première vice - présidente a participé à une séance d'information sur les logements à prix abordable organisée par l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.
- Le mercredi 17 septembre, j'ai participé à la rencontre de la Plateforme jeunesse. Je me permets de faire part d'un regret pour cette manifestation : seulement deux partis du Conseil communal étaient présents à cette soirée. C'est dommage, car pour cette Commission municipale, chacun des partis a un remplaçant.
- Le jeudi 25 septembre, j'ai participé à la soirée "je m'engage pour ma commune"
- Et le samedi 27 septembre, je me suis rendue à l'anniversaire des 50 ans des Alumnis de l'HEC.

Au chapitre des correspondances

- En date du lundi 29 septembre, le contrôle des habitants m'a fait suivre deux courriers de concitoyens qui n'ont pas trouvé le local de vote au Pontet et se sont plaints de la signalétique.

Après consultation de M. l'Huissier, voici la réponse apportée par moi-même à ces réclamations :

J'accuse réception de votre plainte par rapport à l'accès au bureau de vote, suite à votre mail du dimanche 28 septembre. Avant de vous répondre, je tenais à me renseigner auprès de notre huissier, qui a posé les panneaux de signalisation devant le bureau de vote.

Je suis vraiment navrée d'apprendre que vous n'avez pas trouvé notre bureau. En effet, un panneau avait été posé du côté de la rue et un deuxième à l'entrée du bureau, mais notre huissier m'a confirmé qu'il était peu visible à cause des travaux. Je tenais à vous préciser que nous avons, quand même, eu environ 30 votants qui ont trouvé le bureau au Pontet et qui ont voté de cette manière. Nous espérons que pour les prochaines votations, prévues le dimanche 30 novembre, les échafaudages seront enlevés et que l'accès sera plus visible. Cas échéant, je demanderai de pouvoir ajouter des indications pour accéder au bureau.

Comme vous le savez certainement la Commune met également deux boîtes aux lettres à disposition de la population, une au centre Socio-culturelle et une à la place du Motty.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous écrire pour signaler ce problème de signalisation due aux travaux et je suis navrée que votre vote n'a pu être pris en compte. J'espère que votre prochaine expérience de vote se passera sans problème.

Au chapitre des votations

Le dimanche 28 septembre 2025, se sont tenues les votations fédérales et cantonales. Je remercie les membres du Bureau pour le dépouillement, ainsi que les deux secrétaires communales, et deux remplaçantes du Bureau : Mmes Frédérique Landry-Reeb et Belyse Nahimana. Les résultats des votations sur Ecublens sont les suivants :

- Objet fédéral, Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires : refusé avec 1'487 voix contre 783 voix
- Objet fédéral, Loi sur l'e-ID : accepté avec 1'344 voix contre 918 voix
- Objet cantonal : Initiative Sauvons le Mormont refusée avec 1'181 voix contre 974 voix.
- Sur le sujet du contre-projet il a été accepté avec 1'616 voix contre 526 voix
- Sur le choix entre le Contre-Projet et l'initiative : le contre-projet a été privilégié avec 1'652 voix contre 444 voix pour l'initiative
- Objet cantonal : sur le Quorum a été accepté avec 1'138 voix contre 932 voix
- Objet cantonal : sur les droits politiques des étrangères et étrangers a été refusé avec 1'277 contre 1'002.

3. Approbation de l'ordre du jour - modifié

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Suite à l'annonce d'absence de Mme la Conseillère Nahimana, je propose une modification de l'ordre du jour. De ce fait, le développement de son interpellation est reporté à la séance du Conseil du 13 novembre.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **43 OUI** et 1 abstention **que l'ordre du jour tel que modifié est accepté.**

Avec l'arrivée de Mme la Conseillère Cofano et M. le Conseiller Manière, le nombre des Conseillères et Conseillers est de 50 et la majorité est fixée à 26.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 septembre 2025

Vous avez toutes et tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

J'ouvre à présent la discussion sur ce procès-verbal.

Mme la Conseillère Jade Hänni

Ma partie sur la lecture du rapport de la Commission ne contient que l'introduction et la conclusion. J'aurais aimé que tous les arguments que j'ai lus soient dans le PV.

M. le Conseiller Nader Donzel

À la page 8 du rapport, sur le haut de la page, l'intervention n'est pas très cohérente. J'ai envoyé un mail au greffe, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Mme la Présidente

Si vous avez des remarques pour le PV, vous pouvez aussi directement les envoyer à l'adresse mail de la Mme la Secrétaire : secretaire.conseil@ecublens.ch

M. le Conseiller Nader Donzel

J'ai une petite suggestion. Il faudrait peut-être mettre, sur le PV, l'adresse de la personne à qui on peut faire un reply en cas de commentaire sur le PV.

Mme la Présidente

Si jamais sur l'ordre du jour, il y a l'adresse de notre Secrétaire du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 44 **OUI**, 1 non et 4 abstentions **que le procès-verbal du 4 septembre 2025 est accepté.**

5. Assermentation/élection

Conformément à notre ordre du jour et suite à la démission de M. Gabriel Delabays, nous devons procéder à l'assermentation d'une Conseillère ou d'un Conseiller pour le groupe PLR+ID.

Je vais demander à Madame Alessia Rizzo, future Conseillère de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Madame Alessia Rizzo qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant *"je le promets"*.

Suite de cela, Mme la future Conseillère Rizzo pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Alessia Rizzo

Je le promets

Mme la Présidente

Mme la Conseillère Alessia Rizzo, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

Applaudissements de l'Assemblée

Le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 51 et la majorité est fixée à 26.

Election d'un membre à la Commission de gestion

Mme la Présidente

Nous devons, à présent, procéder à l'élection d'une ou d'un commissaire en remplacement de M. Delabays à la Commission de gestion.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du groupe du PLR+ID, je propose la candidature de M. le Conseiller Tony Manière.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, M. le Conseiller Manière à la Commission de gestion.

Election d'un membre à la Commission thématique – Commission d'urbanisme suite de la démission de M. Delabays.

Mme la Présidente

Nous devons, à présent, procéder à l'élection d'une ou d'un commissaire en remplacement de M. Delabays à la Commission thématique – Commission d'urbanisme.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du groupe du PLR+ID, je propose la candidature de Mme la Conseillère Stéphanie Aquin.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'une candidate pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, Mme la Conseillère Aquin à la Commission d'urbanisme.

Election d'un membre suppléant au sein du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC) suite à la démission de M. Delabays

Mme la Présidente

Nous devons, à présent, procéder à l'élection d'une ou d'un commissaire en remplacement de M. Delabays à la Commission intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC).

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du groupe du PLR+ID, je propose la candidature de M. le Conseiller Giuseppe Alonghi

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, M. le Conseiller Alonghi au sein du Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC).

Election d'un membre à la Commission municipale d'urbanisme suite à la démission de M. Delabays

Mme la Présidente

Nous devons, à présent, procéder à l'élection d'une ou d'un commissaire en remplacement de M. Delabays à la Commission municipale d'urbanisme.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du groupe du PLR+ID, je propose la candidature de Mme la Conseillère Stéphanie Aquin.

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'une candidate pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, Mme la Conseillère Aquin au sein de la Commission municipale d'urbanisme.

Election d'un membre à la Plateforme jeunesse suite à la démission de M. Delabays

Mme la Présidente

Nous devons, à présent, procéder à l'élection d'une ou d'un commissaire en remplacement de M. Delabays à la Plateforme jeunesse.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Au nom du groupe du PLR+ID, je propose la candidature de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Mme la Présidente

Considérant que nous sommes en présence d'une candidate pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation, Mme la Conseillère Landry-Reeb au sein de la Plateforme jeunesse.

6. Présentation du Rapport 2024 : « Evaluation du Plan climat » fait par M. Stanislas Gouhier, délégué au Plan climat et à la durabilité

Mme la Présidente

Je vous propose de procéder de la façon suivante :

1. Je donnerai la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.
2. Je passerai la parole à M. Gouhier afin qu'il fasse sa présentation
3. Je passerai ensuite la parole à l'Assemblée pour que vous puissiez poser des questions sur la présentation de M. Gouhier.
4. Pour finir, j'ouvrirai la discussion sur le rapport "Evaluation du Plan Climat", chapitre par chapitre.

Est-ce que cette façon de procéder ne conviendrait-elle pas à quelqu'un ?

Je passe sans tarder la parole à Mme la Municipale Danièle Petoud.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Au nom de la Municipalité, je souhaite d'abord remercier Madame la Présidente d'avoir mis en place la procédure qui nous permet ce soir de présenter, par l'intermédiaire de notre délégué au plan climat et à la durabilité, M. Gouhier, le rapport intermédiaire demandé par le Conseil.

⇒ **Annexe 1**

Ce rapport est un premier exercice.

Nous sommes pleinement conscients qu'il ne répondra sans doute pas à toutes les attentes, tant le sujet est vaste et complexe.

Mais il a été conçu avec transparence, avec sérieux et surtout avec cœur, dans l'objectif d'apporter au Conseil communal les informations les plus utiles possibles à ce stade.

La Municipalité, aux côtés de notre délégué, essaiera de répondre au mieux à vos questions ce soir.

Et surtout, elle accueillera avec intérêt vos remarques et suggestions, qui contribueront à améliorer notre travail et à renforcer l'action collective en faveur de la durabilité.

Mme la Présidente

Je vous remercie Mme la Municipale.

Je passe, à présent, la parole à M. Stanislas Gouhier, délégué au Plan climat et à la durabilité.

M. Stanislas Gouhier

Je vous remercie pour la valorisation du Plan climat et l'opportunité donnée au Secteur durabilité de présenter et expliquer le rapport d'évaluation 2024.

Ce soir, je vous présente les résultats de l'évaluation du Plan climat, après deux années de sa mise en œuvre.

Je propose de passer 20 à 25 minutes ensemble afin de vous présenter le rapport d'évaluation, selon la structure affichée ici, puis d'un moment d'échange — de questions-réponses.

Je poserai le contexte de la réalisation de cette évaluation, puis présenterai succinctement la méthodologie retenue.

Je proposerai ensuite une rapide synthèse des résultats sur le terrain de la mise en œuvre. Le cœur de la présentation réside dans la présentation de la mise en œuvre ; du travail interne pour réaliser le Plan climat.

L'autre partie importante concerne les limites et les opportunités pour améliorer l'efficacité du Plan climat.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je me permets un rapide détour historique afin de poser le cadre, les enjeux et les attentes qui ont mené à ce rapport d'évaluation.

La Ville d'Ecublens avait reconnu l'urgence climatique en 2021, ce qui faisait écho au rôle central des communes dans les objectifs climatiques fixés par la Confédération. L'actualité étant ce qu'elle est, je me permets de mentionner, ce soir, la reconnaissance par la communauté scientifique, la semaine dernière, du dépassement d'une septième limite planétaire, sur les 9 identifiées : celle de l'acidification des océans.

La Municipalité et le Conseil communal s'étaient engagés, en adoptant ce plan, à répondre à l'urgence climatique à notre échelle territoriale.

Cette dynamique s'inscrit aussi dans une attente politique claire : celle du Conseil communal, qui a soutenu ce plan, et qui a exprimé, à travers plusieurs interpellations, questions et vœux, une demande de suivi, d'évaluation, de transparence.

Mais un plan ne vaut que s'il est mis en œuvre, suivi, adapté. C'est pourquoi nous avons mené cet exercice d'évaluation essentiel : il nous permet de voir ce qui a avancé, ce qui coince, et surtout, comment nous pouvons renforcer notre impact pour les années à venir.

Cette évaluation répond à plusieurs besoins, stratégique d'amélioration d'une part, et politique d'autre part, qui se rejoignent.

Ces vœux et questions demandaient des choses précises, à savoir :

- 1) Avoir connaissance des indicateurs, comment ils ont été déterminés, la possibilité de les rendre public, et pouvoir les suivre dans le temps
- 2) Comment les actions sont priorisées, qu'est-ce qui a été mis en œuvre chaque année, découvrir si nous avons du retard
- 3) Comment s'organise la gouvernance du Plan climat
- 4) Enfin, et de manière transversale, la question de la communication était posée.

Cette évaluation s'inscrit dans une logique rigoureuse et structurée d'apprentissage.

L'objectif n'est pas de sanctionner, mais de comprendre comment le Plan climat fonctionne, ce qui avance, ce qui bloque, et comment l'améliorer. Elle doit permettre d'identifier l'état de notre environnement, les leviers qui fonctionnent, les difficultés rencontrées, et en tirer des enseignements pour la suite.

La question de fond menant à l'évaluation est simple :

Dans quelle mesure le Plan climat communal permet-il :

- de structurer,
- de mettre en œuvre et
- de piloter une action climatique efficace et cohérente

à l'échelle d'Ecublens ?

C'est cette question qui a guidé l'ensemble du travail d'analyse dont je vais maintenant vous présenter les résultats.

Étonnamment, la question la plus chronophage n'a pas été celle des indicateurs, ni celle du niveau d'avancement des actions, mais la forme que devait revêtir ce rapport d'évaluation.

Face aux attentes politiques, notamment à travers les vœux synthétisés à l'instant, il est vite apparu qu'un simple tableau de bord, un suivi classique, ne suffirait pas.

Ce dont nous avons besoin, c'était d'un regard structuré, critique, transversal. Un travail capable non seulement de dire où nous en sommes, mais aussi comment nous y sommes arrivés, et quels ajustements sont nécessaires pour la suite.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de produire une évaluation complète, construite selon des méthodes reconnues, et appuyée sur des données et une lecture stratégique du Plan climat.

L'analyse elle-même a été structurée pour reprendre le cadre proposé par le rapport « Environnement » que l'Office fédéral de l'environnement utilise pour présenter sa propre mise en œuvre de ses politiques climatiques et environnementales.

- 1) D'abord une évaluation des impacts des activités humaines sur l'environnement, global et local, et inversement les impacts des changements environnementaux sur le territoire
- 2) Puis une évaluation de la mise en œuvre à proprement parler
- 3) Enfin, il a été retenu d'évaluer le travail de mise en œuvre, c'est-à-dire comment les services travaillent, comment la société civile se mobilise, le rôle possible du politique, afin de révéler les difficultés de la mise en œuvre et les leviers possibles d'amélioration

- 1) Nous avons repris les documents stratégiques communaux, intercommunaux ou supérieurs, pour mesurer l'alignement des actions et résultats de la Ville avec les engagements.
- 2) Nous avons développé un tableau de suivi des mesures, qui a permis de prioriser les actions dans le temps, et qui recensent le suivi des données pour les indicateurs.
- 3) Les données disponibles, justement, en cherchant à être au plus proche du terrain : nous avons favorisé les données que nous récoltions nous-mêmes, et quand elles n'étaient pas disponibles, nous avons repris les données récoltées par des entités supérieures, comme les départements et services cantonaux ou fédéraux.

Tableau de suivi de mise en œuvre des actions 2023–2027 : Exemple

Actions	Nombre d'actions	Thématique	Montant prévu	Décaennaire 2017	Décaennaire 2018	Décaennaire 2019	Réalisé de l'exercice N-1	Bilan (€)	2023/01	2023/12	2024/06	2024/12	2025/06	2025/12
Soutenir le mise en place de formations pour comprendre et réduire son impact climatique – à destination de différents publics ciblés.	1.2.2	Budget	CNF	8 000,00	Pas eu le temps de développer une telle réflexion.	02/05/24 (S) : 1st. Réflexion avec la technique communale.	12/05/23 (S) : mis au budget 2020.	2023	4		En retard	En retard	Initialisation	Initialisation
Soutenir/mettre en œuvre le mise au pied d'acteurs locaux sur le territoire communal – sachant l'état des déchets.	1.2.2	Budget	CNF	3 000,00	https://www.legalesaffaires.eu/fr/commune-de-sachet	02/05/24 (S) voir avec F&M si prend du temps	12/06/23 (S) : mis au budget 2020.	2024	3			En retard	En retard	
Mettre en place une gouvernance transversale pour le suivi de la mise en œuvre du Plan Climat – groupe de travail interarmes.	1.4.1		CNF	0,00		02/05/24 (S) tout rouler, réunion SxN		2023	4	dépensement	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Culture & suivi	Culture & suivi
Soutenir les installations de récupération des eaux de pluie – pour un usage sanitaire ou d'arrosage.	2.2.8	Fonds durabilité	CNF	0,00	A intégrer dans 4.1.1 (infants du FEED).	02/05/24 (S) en cours de réflexion dans le FEED		2024	3				Initialisation	conception
Soutenir la conversion de surfaces imperméables en surfaces perméables sur les parcelles privées.	2.2.7	Fonds durabilité	CNF	0,00	A introduire dans le PACOM.	02/05/24 (S) dans le FEED? Voir avec TD si c'est possible et légal.		2024	3				Initialisation	conception
Lancer un programme d'accompagnement des propriétaires privés pour l'accroissement des bâtiments – demande Commune admette.	4.1.1	Budget	CNF	55 000,00	Via SDCL.	02/05/24 (S) finalisé. Séance de lancement en septembre.		2024	2	initialisation	conception	conception	réalisation	dépensement
Réaliser une thermographie de l'ensemble du parc bâti du territoire communal afin d'être au propriétaire privé des informations utiles en vue d'une rénovation énergétique.	4.1.2		CNF	0,00	Via via groupe d'élus(e)s EPL. A coupler avec les demandes fédérales ne mettre à jour les infos de la plateforme « SU Poursuite de l'étude EPL en 2024.	02/05/24 (S) rapport fin mai du groupe EPL. 5 intégré dans document Mémoire tel que modifié via SDCL. Toutefois, faire une thermographie complète du territoire est évidemment coûteux.	2023	2	initialization	conception	réalisation	Adaptation	Mise en œuvre	
Élaborer une redoute du fonds communal d'accompagnement pour le développement durable – augmentation des ressources à disposition notamment pour encourager l'accroissement des bâtiments.	4.1.2	Fonds durabilité	CNF	20 000,00	Impact du compte 318.2229 "Trés chères"	02/05/24 (S) en cours et sur bonne voie. Prévoir 20 000 – pour la CNP 12/12/24 (S) : contrat avec Agilys pour accompagner sa dimensionnement économique de la refonte "SDCL".	12/06/23 (S) : présentation à la Municipalité en mai 2024.	2023	2	initialisation	Conception	Conception	Conception	
Réaliser une planification prédictive comment tous les bâtiments publics – école, santé, etc. – évaluent des aspects au niveau énergétique et climatiquement appropriés en chaleur et en froid avec des données mesurées.	4.1.9	Budget	CNF	50 000,00	En cours à travers une typologie des bâtiments développée par l'EPL pour 2025	02/05/24 (S) : document fait, fiche en cours de validation par la Municipalité. 02/05/24 (S) : donner au budget de dépenses (NPJ) pour plan de CEGE.	12/06/23 (S) : étude chaudière Coopération avec juillet 2024.	2024	1		Initialisation	Conception	Réalisation	

11/64

J'ai également centré sur les actions qui incombent au Secteur durabilité, pour la période 2023–2024.

Tous les membres du GT Climat y ont accès et remplissent au fur et à mesure de l'avancement.

On y trouve le titre de l'action, son numéro de référence par rapport au Plan climat, le mode de financement, le montant, les commentaires par années. Ensuite, nous avons l'année de lancement de l'action et le nombre d'années prévues pour sa mise en place. Enfin, le dernier tiers permet de se représenter le suivi de la gestion de projet pour chaque action, système que nous avons repris pour le rapport d'évaluation.

Suivi des indicateurs par orientation, avec les objectifs identifiés dans le Plan climat

Orientation	Titre	Niveau		Note	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		2030		2050	
		objectif	multiscalaire		Qualité	Mesuré	Mesuré	Mesuré	Mesuré	Mesuré	Mesuré	Mesuré	Objectif	Mesuré	Objectif	Mesuré
1	Nombre d'événements publics sur la durabilité portés par la Ville	A	3	A	1	1	5	7	4			6		8		
	Nombre de projets soutenus en faveur de la transition	A	3	A	2	1	3	4	5	4		3		5		
	Mise en œuvre du Plan climat	A	3	A				47%	75%			80%				
	Adhésion citoyenne à la durabilité	M	2	n.d.												
2	Surface de canopée dans l'espace bâti	S	1	B	20.2%			20.3%	20.4%			0%		0%		
	Nombre d'arbres sur le domaine public	A	2	A			928	964	988	1'040		1'004				
	Part extensive dans l'entretien des prairies communales	A	3	A		41.4%		41.3%	52.6%							
	Surface imperméable sur pleine terre (% des surfaces sur pleine terre)	S	1	B				13%				12%				
	Vulnérabilité aux risques environnementaux	M	1	C			46.6%									
3	Voiture de tourisme pour 1000 personnes	M	2	A	456.5	452.2	452.9	446.2	439.8			400		300		
	Part de véhicules avec motorisation alternative (VE, VHR, V _{H2} O)	S	2	B	1.2%	2.3%	3.7%	5.1%	6.5%			16.8%		35.8%		94.0%
	Part modale des mobilités douces	S	2	C	6%							10%		15%		25%
	Part modale des transports publics	S	2	C	23%							26%		30%		40%
	Part des axes routiers avec vitesse modérée	A	3	A	33%	33%	33%	33%	33%							100%
4	Émissions de CO ₂ (scopes 1-2) (t éqCO ₂ /pers.-an)	M	1	B	4		4.98					3.28		2.97		0.27
	Surface de référence énergétique assainie	S	3	B	9'620	10'000	18'915	43'516	45'373			54'000		90'000		
	Dépenses du FEDD par rapport aux charges communales	A	3	A	0.64%	0.40%	0.44%	0.76%	0.66%			1%		2%		
5	Ordures ménagères collectées [kg/pers.]	S	1	B	99.4	103.2	101.4	98.3	110.8			96.33		91.26		
	Taux de revalorisation des déchets urbains	S	2	B	67.1%	64.9%	62.4%	64.3%	61.7%			68%		70%		
	Part de produits labellisés ou de seconde main dans les achats de la Ville	A	3	n.d.												
6	Besoin énergétique primaire par personne [W/pers.]	M	1	C	3'882		3'478					3'600		3'000		2'000
	Consommation d'énergie finale par personne [MWh]	M	1	B	12.6	12.0	11.5					11.6		11.0		7.8
	Taux d'exploitation du potentiel photovoltaïque	S	2	C	9.2%	9.6%	10.5%	10.4%				26%		37%		100%
	Part d'énergie finale renouvelable	M	2	B	28.8%	31.9%	34.0%	36.1%				51.5%		61.9%		100%
	Raccordements supplémentaires au CAD [Δ +GWh]	S	2	A	0	1.3	8.3	11.1				4.65		7.75		

Ici, je vous présente le tableau de suivi des indicateurs du Plan climat.

La méthodologie complète est présentée en annexe du rapport d'évaluation, mais pour résumer, nous nous sommes appuyés sur les objectifs présentés dans le Plan climat, juste avant chaque tableau d'actions.

En fonction des données disponibles, nous avons déterminé les indicateurs possibles pour permettre de mesurer l'atteinte de nos objectifs. Au total, nous avons 25 indicateurs.

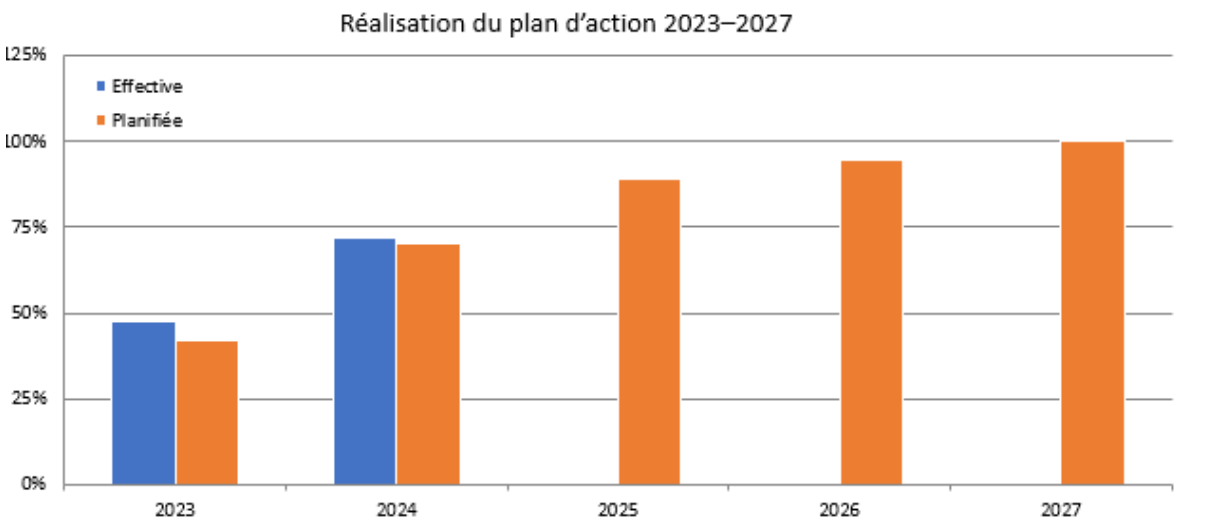
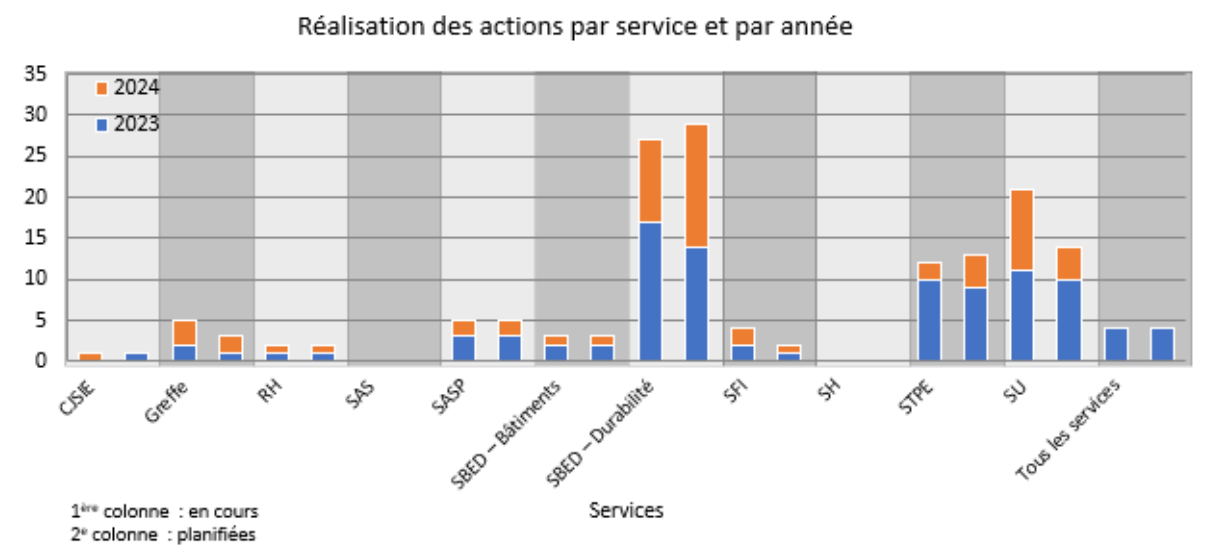
Enfin, nous avons réparti ces indicateurs en fonction de ce à quoi ils répondent :

- 1) Est-ce qu'ils mesurent les impacts environnementaux ou les effets de nos mesures ?
- 2) Est-ce qu'ils mesurent le suivi des pratiques, des modifications des comportements ?
- 3) Est-ce qu'ils mesurent les actions menées ou la pratique de l'Administration ?

Cette subdivision des indicateurs a permis de déterminer lesquels permettent de répondre au premier chapitre du rapport, au deuxième ou au troisième.

Après cet aperçu de la méthode de travail de l'Administration, je vous propose d'entrer dans le cœur de la présentation : les résultats.

L'évaluation met en évidence une dynamique réelle autour du Plan climat, qui a permis de lancer une grande majorité des actions prévues. Fin 2024, c'est plus de 70 % de toutes les actions du Plan climat qui ont été démarrées, en légère avance par rapport à ce que nous avions prévu, et environ 1/5 sont considérées comme réalisées ou en renforcement.



Dans cet autre graphique, nous avons réparti les actions à mener au sein des services. À l'exception du Service des affaires sociales, et celui du contrôle des habitants qui n'ont pas d'actions à mettre en œuvre pour le plan d'action actuel du Plan climat, nous voyons ici dans la première colonne les actions effectivement entreprises, en regard de la deuxième colonne qui représente les actions prévues ; les années sont sommées l'une sur l'autre. Parfois, des services ont un peu de retard, d'autres fois ils ont anticipé et ont démarré en 2024 des actions initialement prévues en 2025.

Nous voyons donc que l'ensemble de l'Administration communale est engagé, à des degrés divers selon les cœurs de métier, dans la réalisation du Plan climat, et qu'elle suit le rythme défini au démarrage.

Une autre question majeure abordée dans le rapport est celle des impacts environnementaux concrets du Plan climat.

Autrement dit : les actions menées depuis deux ans ont-elles déjà permis d'apporter quelques résultats ? De renforcer la biodiversité ? D'améliorer la qualité de vie ?

La réponse est nuancée.

Dans certains domaines, on observe des effets positifs localisés : par exemple, une baisse de la consommation énergétique dans les bâtiments rénovés, une baisse des besoins énergétiques, ou encore une augmentation des surfaces végétalisées dans l'espace public.

En revanche, certains points sont à surveiller.

À l'échelle globale du territoire, il est aujourd'hui difficile de mesurer des effets directs du Plan climat sur les questions environnementales.

Les raisons sont multiples. D'abord, le temps court de deux ans ne permet pas encore de dégager des tendances solides sur des indicateurs complexes comme les émissions territoriales.

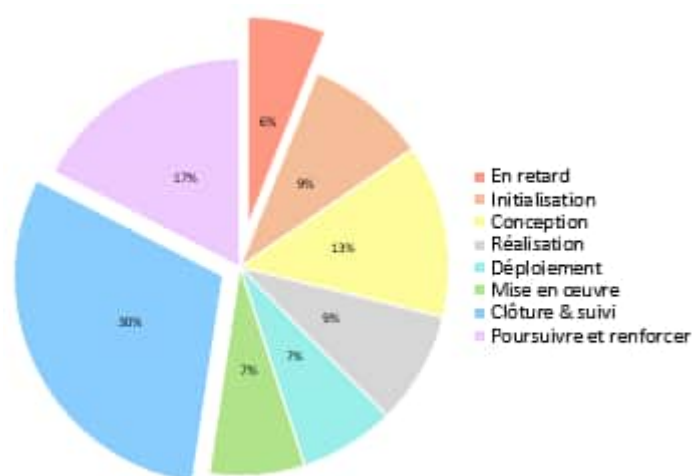
Ensuite, les données disponibles sont parfois insuffisantes, fragmentées ou non harmonisées, ce qui complique l'analyse.

Enfin, il est souvent difficile d'attribuer directement un impact environnemental à une action communale, dans un contexte où de nombreux autres facteurs interviennent.

Ce constat n'est pas un échec : il montre que le Plan climat joue avant tout aujourd'hui un rôle de structuration stratégique et de mise en mouvement.

Il crée un cadre, des réflexes, des outils. Les effets environnementaux plus globaux, eux, devront s'évaluer dans la durée.

Pour entrer plus en détails dans la mise en œuvre, voici l'état à fin décembre 2024.



Nous avons réparti les actions selon leur état d'avancement dans le cycle de projet HERMÈS de la Confédération : initialisation, conception, réalisation, déploiement,

clôture ; cycle auquel nous avons rajouté les étapes « en retard », « mise en œuvre » et « poursuite et renforcement ». Au-delà du démarrage de l'action, cela permet surtout de visualiser à quel stade concret elle en est.

Ce graphique permet ainsi de voir le niveau d'avancement opérationnel de la mise en œuvre du Plan climat.

Comme vous pouvez le constatez, parmi les actions prévues, l'énorme majorité a démarré, d'autres sont bien avancées.

J'attire votre attention sur le fait que, fin 2024, 6 % des actions étaient estimées « en retard », tandis que 30 % des actions sont d'ores et déjà clôturées ou en phase de consolidation, ce qui montre que la mise en œuvre du Plan climat avance comme prévu.

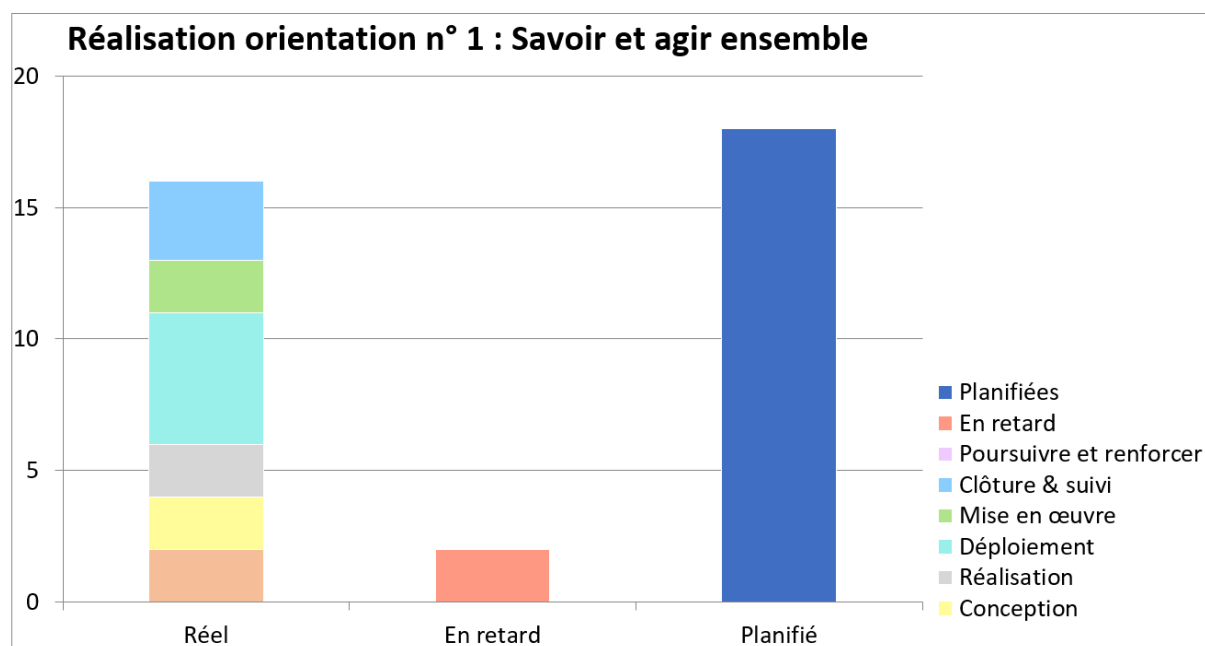
Le rapport propose, dans son chapitre B, une lecture de la mise en œuvre par orientation du Plan climat.

Pour chaque orientation, nous avons comparé le nombre d'actions qui avaient été planifiées à fin 2024 (colonne de droite), le nombre d'action en retard (colonne du milieu) et le nombre réellement mises en œuvre — en tenant compte de leur avancement (colonne de gauche).

Vous allez voir dans les graphiques qui suivent que certaines orientations sont en avance sur le calendrier, avec des actions anticipées plus tôt que prévu.

D'autres orientations sont plus en retrait, parfois en raison de la complexité des actions, d'un manque de ressources ou de la nécessité de coordination avec des partenaires externes.

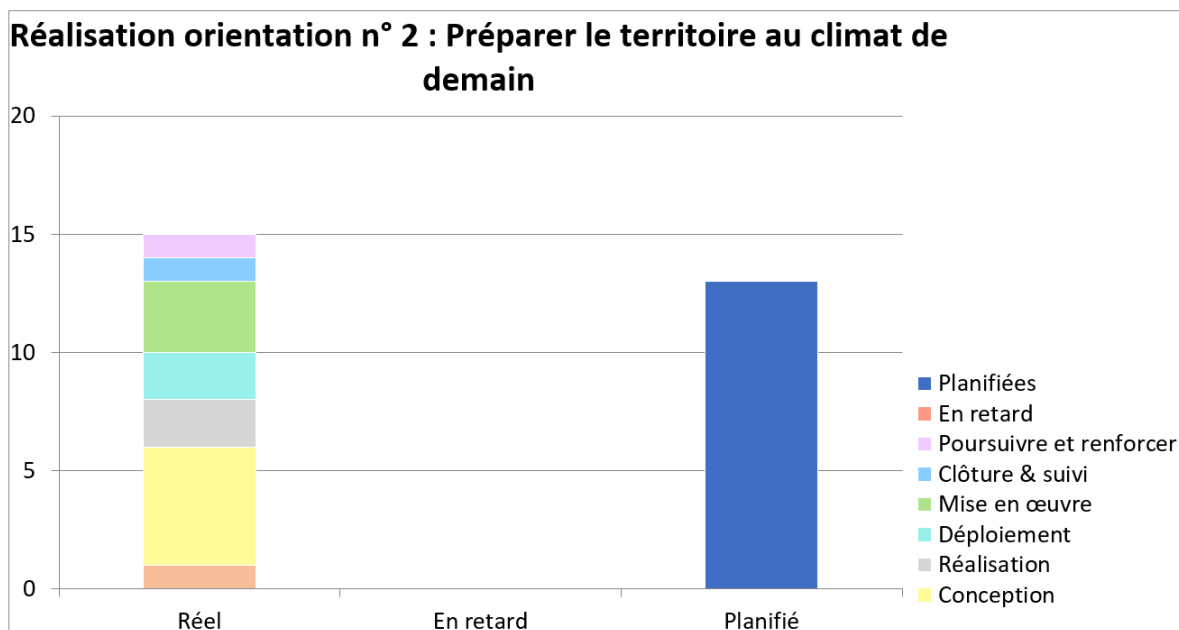
Cette lecture stratégique est essentielle, car elle nous permet de savoir où porter les efforts dans les prochaines années, en maintenant le rythme là où il est bon, et en renforçant l'appui là où les orientations peinent encore à se traduire en actions concrètes.



Cette première orientation, centrée sur la sensibilisation, la participation et l'exemplarité interne, a connu une mise en œuvre solide, avec près de 90 % des actions prévues qui ont été engagées à fin 2024.

Certaines initiatives ont rencontré un franc succès, comme l'analyse des projets communaux avec des outils de durabilité, tandis que d'autres, plus complexes — comme la création d'une maison de la durabilité — sont encore en suspens.

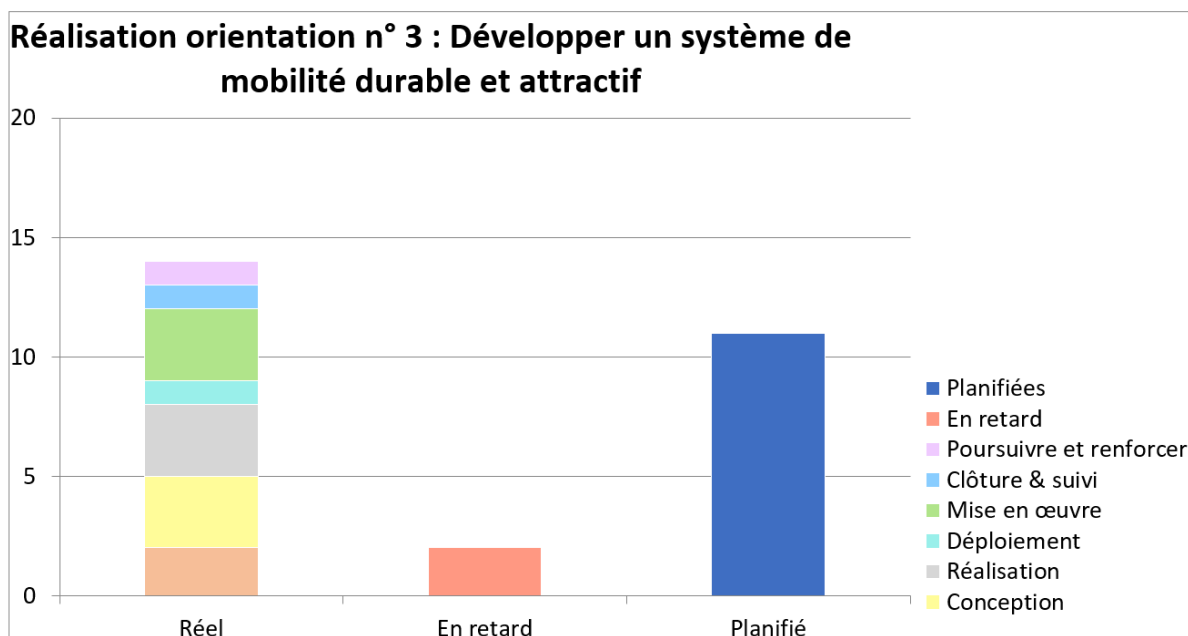
Ce qu'on retient, c'est une montée en puissance de l'exemplarité interne et une intégration croissante des enjeux climatiques dans les politiques communales.



Pour la préparation du territoire au climat de demain : c'est un des axes avancés du Plan climat. Toutes les actions prévues sont en cours ou déjà réalisées, et certaines prévues pour 2025 ont même été anticipées ; aucune action en retard est à relever.

On note une hausse continue du nombre d'arbres plantés qui suit de près les objectifs fixés, des progrès dans la gestion écologique des espaces verts, et un engagement concret vers un urbanisme et une arborisation intégrant les contraintes climatiques.

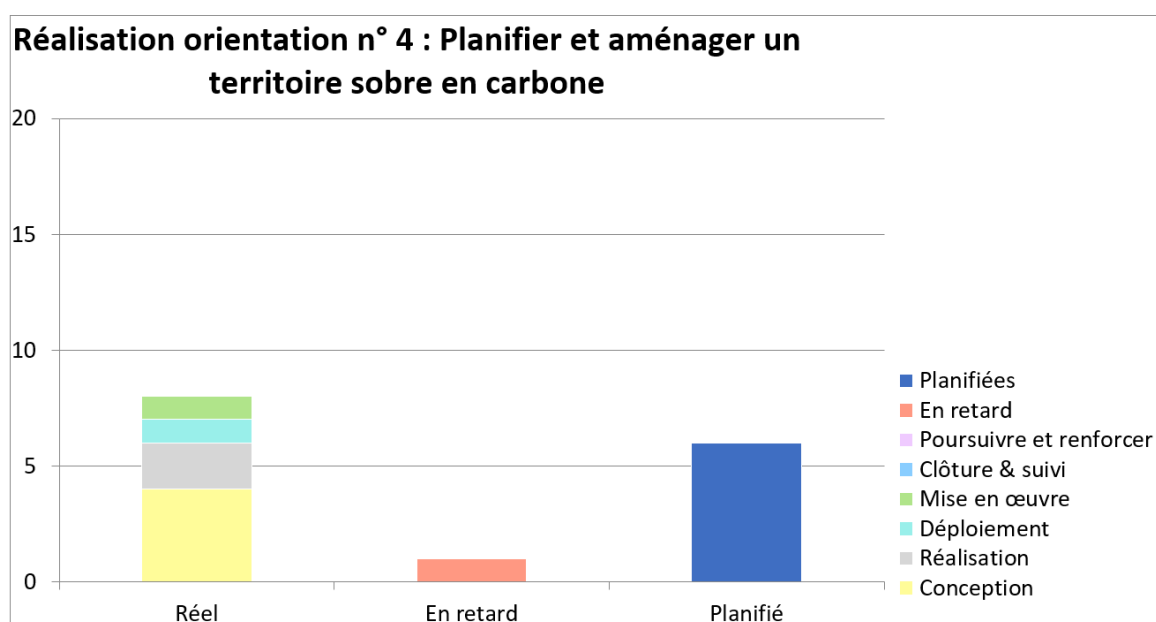
La canopée urbaine progresse lentement, mais la Ville pose les bases d'un urbanisme climatique plus ambitieux.



Concernant l'orientation liée à la mobilité durable, les actions sont globalement en bonne voie, mais avec quelques retards sur des projets structurants.

Le réseau de mobilité douce s'améliore, l'électrification est encore lente mais progresse selon les objectifs (près d'une voiture sur quatre nouvellement immatriculée en 2024 était électrique ou hybride rechargeable), et les plans piétons ont démarré. Parlant de la mobilité électrique, j'ai lu tout à l'heure qu'en septembre 2025, en Suisse, le taux d'électrique dans les nouvelles immatriculations était monté à 38,8 % !

Cependant, les indicateurs liés aux changements d'habitudes et de culture sont en retrait, démontrant que ces points prennent du temps. À noter toutefois que pour ces derniers indicateurs, le relevé est effectué une fois tous les cinq ans, à l'instar des parts modales des transports publics ; nous attendons donc les résultats fin 2025 ou début 2026.

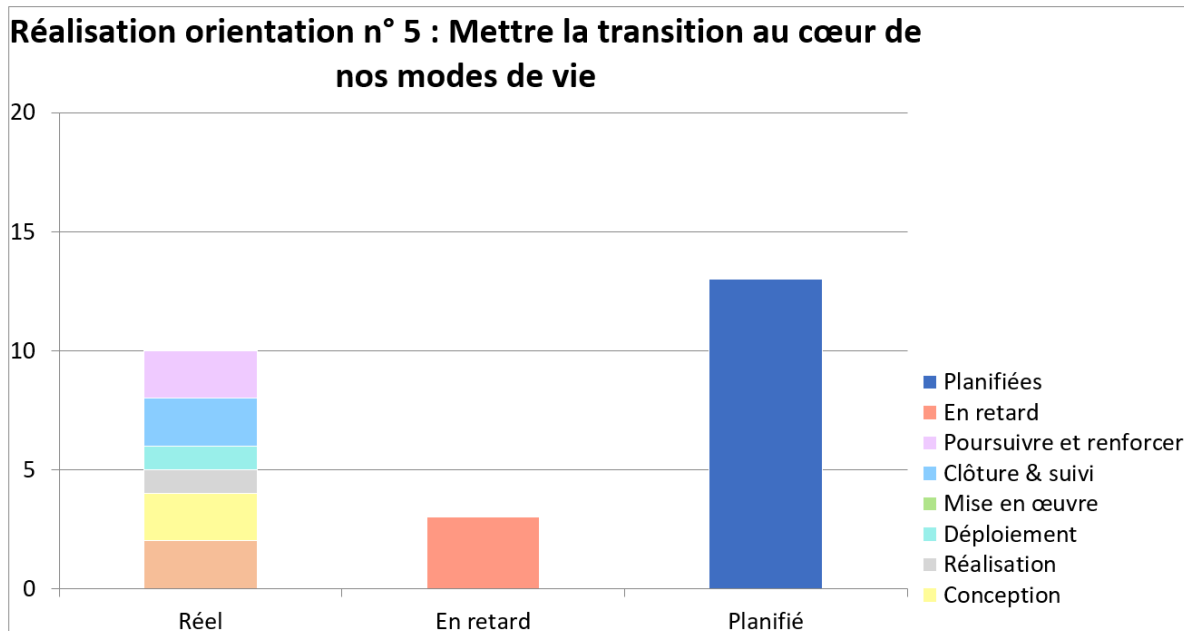


L'orientation de la planification du territoire montre une avancée rapide, avec plus d'actions lancées que prévu à fin 2024.

Le programme de rénovation énergétique « Ouest Rénove » a bien démarré, et la surface cumulée de bâtiments rénovés a été multipliée par 4 en 4 ans.

La coordination avec le chauffage à distance, les incitations financières et la planification communale vont dans le bon sens. Il faudra maintenant veiller à ce que ces rénovations s'inscrivent dans la durée.

La prochaine orientation est la plus difficile à faire avancer.



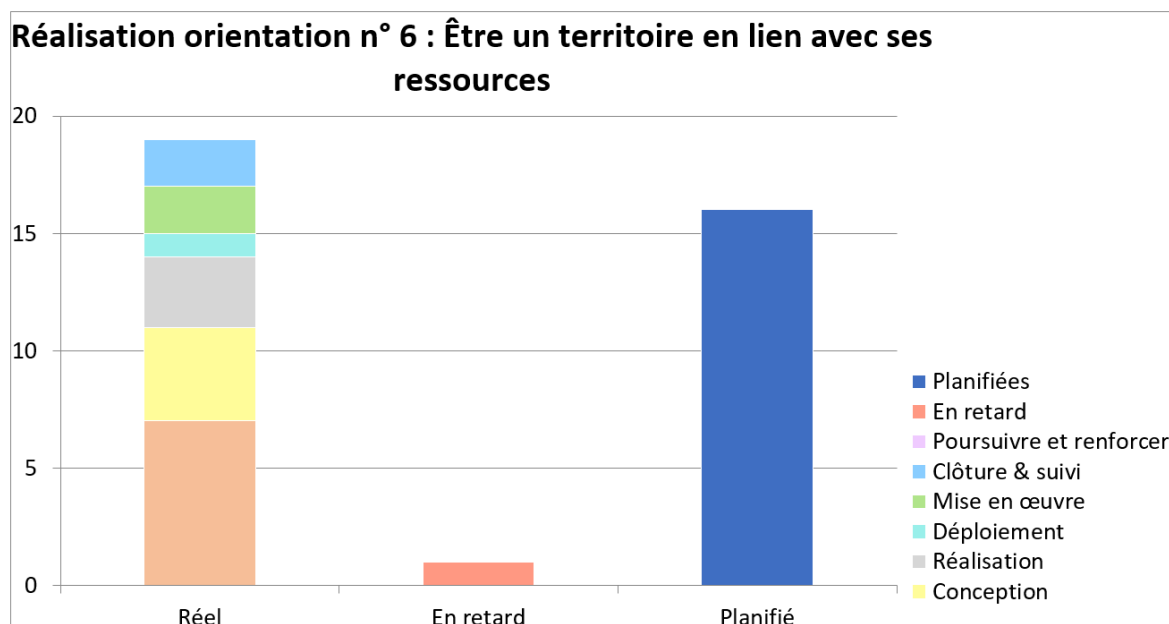
Elle dépend en effet largement des comportements des entreprises et de la population.

La Ville a toutefois lancé des actions de terrain utiles : un test de Repair-café, des plantations fruitières, les permis de végétaliser « Culture urbaine ».

En revanche, plusieurs actions autour de la gestion des déchets et du zéro déchet sont en retard, et les indicateurs de revalorisation sont en baisse légère, bien que toujours meilleurs que la moyenne cantonale.

C'est un domaine à encourager davantage pour renforcer l'impact à long terme.

Enfin, l'orientation liée à la résilience du territoire avance également bien.



Cette dernière a connu une forte dynamique, avec 18 actions démarrées sur 16 planifiées, et une seule est en retard.

Le développement du chauffage à distance est très en avance sur les objectifs, tout comme la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, notamment grâce à SIE qui garantit une électricité d'origine 100 % renouvelable.

Ce panorama par orientation montre une mise en œuvre globalement en ligne avec les objectifs, parfois même en avance.

Il met aussi en lumière les domaines où des ajustements sont nécessaires, que ce soit en matière de priorisation, de coordination ou de soutien externe.

Cette lecture stratégique est précieuse : elle nous montre où nous avons été efficaces, et où l'effort doit désormais se concentrer pour tenir nos engagements à moyen et long terme.

Après ces constats positifs, il est aussi important d'évoquer les freins et les limites rencontrés dans la mise en œuvre du Plan climat. Je discuterai des recommandations d'amélioration juste après.

D'abord, sur le plan interne, la transversalité entre services existe, mais n'est pas toujours simple à mettre en œuvre.

Certaines actions nécessitent une coordination lourde, et le temps à disposition des services est parfois limité.

Le suivi des indicateurs, lui aussi, reste encore partiel ou hétérogène, ce qui peut compliquer l'évaluation. Certaines données sont faciles à mesurer, par exemple la part des prairies exploitées de manière extensive, d'autres dépendent des métriques utilisées, à l'instar du potentiel solaire exploité ; d'autres encore sont mesurées par des prestataires externes avec leur propre temporalité, comme la part modale des transports publics.

Ensuite, sur le plan externe, la Commune ne maîtrise pas tous les leviers. Plusieurs actions dépendent de décisions cantonales ou fédérales, par exemple sur les procédures de permis ou les incitations financières. À cela s'ajoutent des inerties sociales et culturelles : la dépendance à la voiture ou les habitudes de consommation ne changent pas du jour au lendemain, et il n'est jamais aisé de réussir à atteindre tous les publics.

Enfin, il faut rappeler une limite structurelle de l'évaluation : deux ans de mise en œuvre, c'est un temps trop court pour mesurer des effets globaux sur le climat ou sur l'environnement. Alors pourquoi avoir fait cet exercice en entier ? Par souci démocratique d'une part, et pour nous permettre de nous améliorer d'autre part.

Aussi, les données disponibles sont parfois lacunaires, et il sera vraiment difficile d'attribuer un résultat directement au Plan climat ; en revanche, on peut estimer que la multiplication des plans climat et des objectifs carbone à travers le monde ont un réel effet. C'est la métaphore des petits ruisseaux qui font les océans.

Ces limites ne doivent toutefois pas être vues comme un échec, mais comme des points de vigilance qui nous aideront à orienter la suite du travail.

L'évaluation ne se limite pas à constater les forces et les limites du Plan climat. Elle propose aussi des pistes d'amélioration concrètes.

La première concerne la gouvernance : renforcer le rôle du groupe de travail interservices me semble important, et donner à chaque action un suivi plus direct.

La deuxième vise à améliorer le suivi et les indicateurs. Aujourd'hui, nous avons une base solide, mais encore perfectible. Un tableau de bord plus robuste, des données harmonisées, voire partagées avec d'autres communes, et une meilleure mesure des impacts permettront de piloter le Plan avec plus de précision.

Troisième axe : mieux communiquer et impliquer. Les actions entreprises et les résultats obtenus sont déjà communiqués sur les réseaux sociaux de la Ville, dans le journal communal, sur le site internet ; mais ce n'est pas suffisant.

Nous aimerions davantage partager et dialoguer, que ce soit avec les élu·es ou avec la population. C'est un facteur clé de mobilisation.

Enfin, la quatrième recommandation est d'accélérer sur certains leviers stratégiques : le développement du photovoltaïque, la mobilité douce, et l'accompagnement des entreprises et des privés dans les changements de modes de vie.

Ces recommandations ne sont pas des contraintes supplémentaires, mais des opportunités pour rendre le Plan climat plus efficace, plus lisible et plus fédérateur.

Mesdames, Messieurs, au terme de cette évaluation, un message central s'impose :

Ecublens agit, Ecublens avance, Ecublens progresse.

La Municipalité et l'Administration réaffirment leur volonté d'inscrire cette démarche dans la durée : avec un rapport annuel sur la mise en œuvre, et une évaluation complète tous les 4 ans, dont la prochaine en 2027 à la fin du plan d'action actuel.

Mais au-delà des échéances, il s'agit d'un engagement de long terme : faire d'Ecublens une commune résiliente, sobre en carbone, et exemplaire face aux changements environnementaux.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, dans l'Administration, dans le GT Climat, dans la société, par leur engagement, contribuent à ces résultats. Et vous, membres du Conseil communal, pour votre soutien constant.

Applaudissements de l'Assemblée

Mme la Présidente

Je remercie M. Gouhier pour sa présentation.

J'ouvre à présent la parole sur la présentation de M. Gouhier et sur le Rapport 2024 : « Evaluation du Plan climat ».

M. le Conseiller Daniel Sage

Je remercie M. Gouhier pour sa présentation.

J'ai particulièrement apprécié la qualité de l'approche méthodologique ainsi que la mise en valeur du rôle essentiel des communes. J'ai trouvé très intéressant le large spectre abordé : il ne s'agit pas seulement de questions d'énergie, mais aussi de consommation, de société et d'engagement de la population. Les intentions exprimées dans le rapport me paraissent par ailleurs très fortes et porteuses.

J'en viens à ma question. Il me semble qu'un aspect d'« honnêteté » manque dans la présentation : le rapport indique que nous ne sommes pas sur la trajectoire compatible avec une limitation du réchauffement à 1,5 °C d'ici 2030 ou 2050. Cet élément, pourtant

essentiel, n'a pas été mentionné oralement. Je m'interroge sur les raisons de cette omission, car c'est un message important : nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire.

En me référant à la page 17 du rapport, je souhaite revenir sur la question des freins. Pourquoi ne parvient-on pas à atteindre ces objectifs ? Je ne partage pas entièrement certaines analyses, notamment la mention de « l'inertie sociale » comme frein. Cela me pose un problème, car nous sommes dans une commune extrêmement dynamique : la présence des hautes écoles, la vitalité du campus, les initiatives locales et les fermes biologiques en témoignent. Je pense au contraire que nous devrions valoriser ces atouts et nous appuyer sur cette population engagée et innovante.

Enfin, un point du rapport m'a particulièrement interpellée : la référence au nombre important de personnes allophones à Ecublens, présentée comme un facteur de blocage. Je ne partage pas cette vision. La diversité linguistique et culturelle représente, selon moi, une véritable richesse pour la commune, et non une inertie sociale.

M. Stanislas Gouhier

Concernant le dernier point relatif à l'indicateur de vulnérabilité, je souhaite préciser que la catégorie « allophone » fait référence aux personnes qui ne parlent pas le français, et non à celles qui maîtrisent plusieurs langues. Vous évoquiez également la question des freins : pourriez-vous préciser de quels freins il s'agit exactement ?

M. le Conseiller Daniel Sage

J'ai le sentiment que nous passons beaucoup de temps à justifier nos difficultés à avancer plutôt qu'à identifier des leviers concrets. Concernant l'allophonie, je souhaite souligner que, même si certaines personnes ne parlent pas le français, elles ont tout de même accès à l'information. La majorité des habitants maîtrisent au moins une seconde langue, ce qui leur permet de comprendre et de participer pleinement.

Sur quelle base repose donc cette évaluation ? Sur quoi se fonde-t-on pour considérer la proportion de personnes allophones à Ecublens comme un frein ? Combien cela représente-t-il réellement, et en quoi cet élément serait-il un obstacle au passage à l'action ?

M. Stanislas Gouhier

Concernant le taux de population allophone sur le territoire d'Ecublens, il s'agit de données statistiques issues de la Confédération. Je me suis appuyé sur ces chiffres, qui concernent les personnes ne parlant pas le français dans la vie courante. Pour ces habitantes et habitants, l'accès à l'information demeure effectivement complexe, ce qui constitue un constat partagé, sauf erreur, par la déléguée à l'intégration de la commune.

S'agissant des notions d'inertie sociale et de freins, la question n'est pas tant de justifier la situation que de comprendre les causes réelles des blocages. Il est en effet pertinent d'identifier où se situent les difficultés au sein de la population, et selon quels profils, afin d'adapter les approches et de mieux accompagner les habitants dans ce changement profond qui touche à la fois la commune d'Ecublens et, plus largement, l'ensemble du pays.

M. le Conseiller Daniel Sage

Combien de personnes sont donc considérées comme allophones ? Pour ma part, il me semblerait plus pertinent de s'interroger sur le nombre de personnes qui n'ont pas accès à la formation ou à l'information en matière de climat.

M. Stanislas Gouhier

Nous ne disposons pas de données précises concernant le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'information climatique. En revanche, nous avons un pourcentage indiquant la proportion de personnes qui ne parlent pas ou ne lisent pas le français. Pour ce qui est d'une analyse plus spécifique de ces populations, je ne suis pas en mesure d'y répondre directement.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaite revenir brièvement sur la séance du 23 février 2023, au cours de laquelle la Commission ad hoc a pris connaissance du Plan climat de la Municipalité d'Ecublens. À cette occasion, nous avons fermement demandé à la Municipalité que les mesures répertoriées dans le Plan climat soient précisées au fil des mois et au fur et à mesure de ses ajustements, notamment en ce qui concerne leur mesurabilité et leur temporalité.

L'idée était la suivante : le Plan climat comporte 120 mesures assorties d'un objectif général de réduction des gaz à effet de serre. Certaines de ces mesures ont un impact significatif sur cette réduction tout en étant peu coûteuses — elles devraient donc être prioritaires. D'autres ont un effet important mais impliquent des coûts élevés et se situent probablement dans la moyenne des priorités. Enfin, certaines mesures ont un impact faible, peu importe leur coût, ce ne sont évidemment pas celles qui devraient être mises en œuvre en premier lieu.

Aujourd'hui, je tiens à remercier pour la qualité et la richesse du rapport transmis. Toutefois, celui-ci met surtout l'accent sur l'évolution du calendrier de mise en œuvre des différentes mesures, sans donner accès au tableau de bord ni aux indicateurs détaillés qui permettraient de visualiser la priorisation des actions et de comprendre comment chacune d'elles contribue concrètement à la réduction des gaz à effet de serre et à l'atteinte de notre objectif global.

J'aurais donc souhaité comprendre pourquoi ces éléments n'apparaissent pas dans le rapport actuel et s'ils seront intégrés ultérieurement, d'autant plus que cette demande avait déjà été formulée en 2023.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je remercie Mme Landry-Reeb pour ses remarques, qui rejoignent en partie les éléments évoqués dans mon introduction. Nous prenons pleinement en compte vos observations, vos demandes et vos souhaits.

Comme l'a rappelé M. Gouhier, le rapport présenté fait suite à deux années de mise en œuvre. Derrière ce travail se trouvent des efforts considérables déployés par les services communaux, tant sur le plan opérationnel que dans le suivi quotidien. De nombreux éléments ont déjà été mis en place : un tableau de suivi interne partagé entre les services, des articles publiés chaque mois dans le journal communal, ainsi que des communications régulières sur les réseaux sociaux.

Nous faisons de notre mieux pour informer et sensibiliser la population. Il faut toutefois rappeler que nous sommes encore dans la première génération du Plan climat. Pour répondre plus précisément à votre question, un nouveau préavis sera prochainement soumis au Conseil communal concernant la deuxième génération du Plan climat, intitulée « **Durabilité Donut** ». Ce projet débutera en janvier 2026 et marquera une nouvelle étape dans notre démarche.

Cette deuxième génération intégrera notamment un volet social renforcé, répondant en partie aux préoccupations soulevées par M. Sage : il s'agira d'identifier les personnes qui n'ont pas accès à l'information, de comprendre pourquoi et de définir comment mieux les intégrer afin d'embarquer l'ensemble de la population dans cette transition, sans exclusion.

Enfin, en ce qui concerne les indicateurs et la priorisation des mesures, ces éléments seront pris en compte dans l'élaboration du nouveau plan. L'objectif sera de déterminer quelles actions doivent être mises en œuvre en priorité pour maximiser les effets positifs, à l'image du travail actuellement mené dans le cadre du projet intercommunal sur le réseau des eaux usées, où la réflexion porte précisément sur la meilleure allocation des ressources pour obtenir un impact concret et rapide, tout en veillant à impliquer toute la population.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Dois-je comprendre que, dans le cadre de cette version 2, lorsque nous recevrons des préavis sur lesquels nous devrons nous prononcer quant à l'allocation de certains budgets, nous disposerons d'une indication permettant d'évaluer l'importance de chaque mesure au regard de son coût ?

M. Stanislas Gouhier

C'est effectivement ce qui est prévu dans la version 2 du Plan climat : il s'agira de définir des indicateurs spécifiques par corps de métier, plutôt que de se baser uniquement sur un outil qualitatif tel que Boussole 21. L'objectif est de pouvoir mesurer, pour chaque préavis et, dans certains cas, pour certains projets, qu'ils soient de petite ou de grande envergure, leur impact concret.

Ce travail sera mené au cours des deux prochaines années et permettra, je l'espère, de disposer d'un système d'évaluation permettant à la fois à la Municipalité et au Conseil communal de mesurer, pour chaque projet porté, les effets sur les différentes limites planétaires ainsi que sur les dimensions sociales associées.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je m'excuse d'insister, mais je considère que ce point est particulièrement important. Vous avez évoqué l'assainissement des bâtiments, ce qui est, de manière intuitive, tout à fait pertinent. Toutefois, lorsqu'il s'agit pour nous d'examiner des demandes de soutien à l'assainissement ou à la rénovation de certains bâtiments, plutôt qu'à leur destruction, par exemple, il serait extrêmement utile de disposer d'une vision claire des grandes priorités, c'est-à-dire des actions qui contribuent le plus significativement à nos objectifs.

Cela permettrait non seulement au Conseil communal de mieux cibler ses décisions, mais également à la Municipalité de renforcer la cohérence et l'efficacité de son action en s'appuyant sur des données et des valeurs clairement établies.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée sur la présentation.

Nous passons à présent au Rapport "évaluation du plan climat". Comme annoncé, nous procédons chapitre par chapitre.

J'ouvre la discussion sur l' « Introduction et Synthèse stratégique », p. 9 à 17.

Mme La Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'ai trouvé le visuel que vous avez présenté tout à l'heure particulièrement explicite et pertinent dans la manière dont il synthétise les résultats. Il me semblerait souhaitable de l'intégrer également au document lorsque la synthèse nous sera transmise. Ce visuel illustre de manière claire les mesures qui ont bien fonctionné et celles qui ont rencontré davantage de difficultés, et il contribuerait, selon moi, à une meilleure compréhension d'ensemble.

Mme la Présidente

Nous passons aux pages 19 à 35 « Contexte global et relation d'Ecublens face aux enjeux planétaires ».

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je reviendrai plus tard sur les problématiques générales que nous avons commencé à aborder, mais j'aimerais d'abord poser une question plus spécifique concernant le graphique de la figure 1 du rapport, à la page 20. Pour chaque secteur lié aux impacts sur les limites planétaires, deux sous-secteurs sont représentés. Par exemple, pour l'usage de l'eau douce, on distingue deux sous-secteurs différents. Pourriez-vous préciser à quoi ces deux sous-secteurs correspondent ?

M. Stanislas Gouhier

Je vous remercie pour la question, Monsieur Morel. Il y a effectivement, pour le cycle de l'azote et du phosphore, l'usage de l'eau douce et la biodiversité. À chaque fois, c'est subdivisé en deux sous dimensions. On a le cycle de l'azote, le cycle du phosphore qui sont donc partagés. Pour l'usage de l'eau douce, on a la différence entre l'eau verte et l'eau bleue. Et puis, pour la biodiversité, on parle de diversité génétique et de diversité des espèces.

Mme la Conseillère Stéphanie Aquin

Ce qui saute aux yeux à la lecture de ce rapport, est l'absence totale de références pour les données présentées. Heureusement, en pages 74-75 se trouve une section sur la qualité des sources de données.

On y apprend qu'il y a 4 niveaux de sources, selon leur qualité et fidélité pour représenter Ecublens :

A B C et non disponible.

On comprend alors que 36% des données sont de bonne qualité et / ou représente bien Ecublens,

36% des données représentent moins bien Ecublens ou sont de moins bonne qualité,
20% sont de mauvaise qualité

Nous avons même 2 indicateurs pour lesquels les sources sont non disponible, donc je comprends des données non disponibles et je me demande comment on suit un indicateur sans pouvoir le mesurer.

Vous excuserez ma déformation professionnelle, en tant que scientifique, qui m'amène à me faire des soucis quand des millions de francs sont dépensés pour faire avancer un programme dont on ne sait pas d'où on part et comment on progresse !

Ainsi, nous demandons :

1. de comprendre comment les lettres A B C sont attribuées aux sources
2. d'avoir accès aux sources des données présentées dans tout le rapport.

Vous n'avez pas à répondre ce soir mais j'apprécierai une réponse bientôt.

M. Stanislas Gouhier

Je vous remercie pour cette remarque. En ce qui concerne les sources, les tableaux présents dans le rapport ont été réalisés par mes soins, c'est pourquoi ils ne sont pas explicitement sourcés. Lorsque les données proviennent d'autres sources, celles-ci sont en revanche mentionnées en bas de page.

S'agissant des indicateurs, aux pages 74 et 75, la qualité des sources est évaluée selon une échelle précisée dans le chapitre correspondant, en fonction de l'accès aux données. Par exemple, lorsqu'il s'agit de données que nous récoltons nous-mêmes chaque année, la qualité est notée A. Si les données proviennent du Canton ou de la Confédération et ne sont mises à jour que tous les cinq ans, elles sont notées C. Ce barème permet ainsi d'apprécier la fiabilité et la fréquence des mises à jour.

Quant aux indicateurs marqués comme « non disponibles », ils concernent deux aspects : l'adhésion citoyenne à la politique climatique et la part de produits labellisés dans les achats de la commune. Ces éléments ne sont pas encore évalués à ce jour, mais ils sont identifiés comme des points à développer afin de pouvoir être intégrés dans les prochains suivis.

Mme la Présidente

Nous poursuivons avec les pages 37 à 53 « Mise en œuvre du Plan climat ».

M. Nicolas Morel

Dans ce chapitre, la question des indicateurs est centrale. Comme plusieurs autres personnes ici, je partage la préoccupation concernant la pertinence de ces indicateurs et leur capacité à refléter fidèlement la réalité. Sans entrer trop dans le détail, je souhaiterais évoquer la page 38, et plus précisément le tableau 9, qui présente l'état d'avancement des actions, qu'elles soient en retard, en cours ou terminées.

Or, il me semble important de rappeler qu'il n'est pas équivalent d'avoir du retard sur une action à faible impact et sur une action à fort impact. L'indicateur actuel montre l'évolution globale des mesures liées à l'adaptation au climat, mais il gagnerait à être pondéré selon l'importance ou l'impact réel de chaque mesure sur la progression du Plan climat.

J'aurais encore deux autres questions à poser, mais je vous propose de répondre d'abord à celle-ci, si vous en êtes d'accord.

Mme la Municipale Danièle Petoud

M. Morel, pourriez-vous s'il vous plaît préciser votre question ? Elle ne nous est pas apparue très claire. Elle semblait davantage constituer une remarque ou une constatation, dont nous prenons toutefois bonne note.

M. le Conseiller Nicolas Morel

C'est une suggestion d'inclure l'impact de chaque mesure dans ces tableaux qui représentent l'évolution de ces différentes mesures.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Effectivement, votre remarque avait déjà été soulevée, je m'en souviens bien, par la Commission de gestion lors d'une séance avec le délégué. Je comprends tout à fait le sens de votre intervention : vous souhaitez souligner que certaines petites actions peuvent être mises en œuvre plus rapidement, même si leur impact reste limité, tandis que d'autres, plus importantes et à fort impact, peuvent connaître davantage de retard. Est-ce bien cela que vous souhaitiez exprimer ?

M. le Conseiller Nicolas Morel

C'est absolument cela

Mme la Municipale Danièle Petoud

Nous en prenons bonne note.

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'aurais encore deux autres questions. À la page 47, il est fait mention d'une évaluation relative à la rénovation et à l'assainissement des bâtiments. Ma première question est la suivante : de quels bâtiments s'agit-il exactement ? Est-ce qu'il est question uniquement des bâtiments publics, ou bien de l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire de la commune d'Ecublens ?

M. Stanislas Gouhier

Il s'agit de l'ensemble des bâtiments.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Dans ce cas, je ne comprends pas très bien pourquoi on observe un pic en 2022 ou en 2023 concernant l'assainissement, plus précisément en ce qui a trait à la valeur annuelle des bâtiments assainis. Pourriez-vous préciser à quoi correspond cette variation ?

M. Stanislas Gouhier

Je n'ai pas d'explication particulière quant au fait que davantage de rénovations aient été réalisées en 2023 plutôt qu'en 2022 ou en 2024. Il s'agit de données récoltées au niveau cantonal, ventilées par territoire communal. Elles permettent de mesurer la quantité totale de mètres carrés de surface de référence énergétique (SRE) rénovés, de manière globale et non partielle, pour chaque commune.

Mme la Municipale Danièle Petoud

C'est très probablement un effet lié à l'après-Covid. On sait que de nombreuses personnes ont pu, durant cette période, économiser et préparer leurs dossiers de rénovation. Elles ont ensuite disposé des moyens financiers nécessaires pour lancer les travaux et solliciter des subventions auprès du Canton et de la Confédération.

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'aurais une dernière question concernant le graphique de la figure 5, relatif aux déchets, à la page 49. Il est indiqué qu'environ un tiers des déchets produits sont des biodéchets ou des déchets organiques, dont le traitement pourrait encore être amélioré. Ce que je souhaiterais savoir, c'est quel est l'état actuel de la situation : reste-t-il une marge de progression importante dans le domaine de l'élimination ou du recyclage de ces déchets organiques ? Ou bien les efforts déjà entrepris ont-ils permis d'atteindre un niveau de traitement satisfaisant ?

M. Stanislas Gouhier

Vous faites bien d'aborder ce graphique. Nous avons constaté qu'il s'agissait en réalité d'une erreur d'interprétation de ma part : le tiers mentionné ne correspond pas aux biodéchets, mais aux ordures non valorisées. C'est donc une confusion que j'assume pleinement.

Les biodéchets, le bois usagé et d'autres matières organiques sont quant à eux acheminés à Lavigny, où ils sont valorisés pour la production d'énergie, notamment sous forme d'électricité et de chaleur.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Mais quelle est la marge de progression ?

M. Stanislas Gouhier

Concernant les biodéchets, il n'y a pas de marge de progression particulière à relever, puisqu'ils sont entièrement valorisés. En revanche, c'est du côté des ordures non valorisées qu'il subsiste un potentiel d'amélioration. Il serait pertinent de poursuivre la réflexion et le travail sur cet aspect afin de réduire cette part et d'optimiser la valorisation globale des déchets.

M. le Conseiller Eric Darbellay

J'aimerais tout d'abord remercier M. Gouhier et la Municipalité pour ce rapport d'évaluation. Je n'ai pas de peine à croire que le temps consacré à sa rédaction est conséquent. Merci pour ce travail.

J'aimerais proposer ici une suggestion d'amélioration et de présentation d'un tel rapport.

De mon point de vue, les remarques générales de l'état du climat et les références scientifiques aux problématiques liées ne sont plus nécessaires (je me réfère en particulier à la partie A du rapport). Cela a déjà été exposé dans le Plan climat. Les personnes qui en ont besoin peuvent se référer à ce plan. De plus, les rapports externes et statistiques nationales ou mondiales sont largement disponibles. Le temps consacré à cette rédaction devrait être utilisé à lister les actions entreprises et à documenter leur évaluation.

A cet effet et pour permettre une évaluation plus transparente des actions entreprises, je proposerai d'avoir en annexe au rapport une liste de toutes les actions individuelles entreprises pour chacune des 6 grandes orientations stratégiques.

Pour chaque orientation, la liste devrait inclure par action au minimum :

- nom de l'action,
- sa contribution à l'objectif
- son efficacité attendue
- son efficacité réelle, post-exécution
- si elle est à renouveler ou non en fonction de son efficacité

Je prends un exemple pour illustrer - la canopée

En page 13, on cite « *Toutefois, des signaux d'inflexion émergent vers une ville plus verte et plus résiliente : si, entre 2020 et 2024, le taux de la canopée n'a pas augmenté, une augmentation du nombre d'arbres plantés sur le domaine public (+112 arbres), et l'extension de la gestion extensive des prairies communales sont à relever.* » Quels sont exactement les actions entreprises pour arriver à ce résultat de +112 arbres et pourquoi malgré cela le taux de canopée n'a pas augmenté ? Comment avait été évalué initialement l'objectif de plantation de ces +112 arbres ?

En page 15, il est dit « *Le territoire renforce sa capacité d'adaptation au climat à travers une augmentation de la canopée (passée de 20,2 % à 20,4 % entre 2020 et 2024)* ». Cette augmentation est-elle jugée satisfaisante par rapport aux actions entreprises, aux ressources à disposition ? Il n'y pas d'évaluation par rapport à cela dans le rapport. Je note que l'information de la page 15 indiquant une augmentation semble contradictoire avec celle en page 13 qui n'indique pas d'augmentation.

En page 40, on peut lire « *Sur les 13 actions à mettre en œuvre en 2023 et 2024, toutes ont déjà été entamées ou remplies* ». A ce stade, on connaît le nombre d'action mais on n'en a pas la liste. Quels sont ces 13 actions et quelle évaluation individuellement en fait-on ? De même, il n'y a pas d'information de pourquoi certaines actions sont en retard et lesquelles sont considérées dans le rapport comme « Poursuivre et renforcer ».

Voilà pour l'exemple pour la canopée.

J'ai un autre exemple ou une liste des actions aurait pu être bénéfique. Il s'agit de la rénovation énergétique des bâtiments. Le rapport discute des actions de promotion d'encouragement à la rénovation, des surfaces assainies. Par contre, il n'y a pas de détail sur l'analyse sur les bâtiments communaux. Ce travail a été fait à ma connaissance, par le service, selon les discussions menées lors du budget 2025. On aurait pu la produire en annexe, et indiquer :

- liste des bâtiments communaux examinés
- évaluation des besoins en rénovation énergétique par bâtiment et rénovation envisagée
- impact estimé des rénovations sur la baisse d'émission de gaz à effet de serre,
- impact pour chaque bâtiment sur l'objectif global de décarbonation de la ville
- coût des rénovations par bâtiment.

C'est dommage que cette analyse ne figure pas dans le rapport. Le Conseil aurait pu faire le lien avec le plan des investissements. On aurait pu avoir des éléments de réponse aux questions suivantes qui me semblent légitimes :

- Est-ce que les rénovations envisagées permettent d'atteindre les objectifs du plan climat
- Les rénovations envisagées sont-elles en adéquation avec les investissements planifiés ?
- Nos ambitions sont-elles démesurées par rapport à nos ressources financières ?

Voilà pour ces 2 exemples et pour étayer ma proposition.

Avoir ces informations permettrait au Conseil d'avoir plus de transparence pour évaluer la mise en œuvre du plan, si celle-ci est cohérente et efficiente. La Commission de gestion aurait aussi à sa disposition un instrument de travail pour sélectionner les actions qu'elle désirerait revoir en détail. Vu que ces fichiers Excel existent, si la commission de gestion veut se pencher sur la revue de certaines actions et vérifier leur efficience, ce serait bien qu'on la lui fournisse auparavant.

J'espère que cette proposition sera prise en compte par la Municipalité et le service et puisse améliorer l'information à disposition du Conseil.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je remercie M. Darbellay pour son intervention. Il est vrai que le secteur Durabilité a rencontré certaines difficultés à déterminer la direction à prendre pour l'élaboration de ce rapport intermédiaire. Les remarques formulées ce soir nous apportent un éclairage précieux et permettront, comme je l'aborderai avec M. Gouhier, d'orienter notre travail vers des informations plus concrètes et plus ciblées.

Je comprends parfaitement le sens de vos observations et je pense que nous pourrions les partager avec la Municipalité afin de réfléchir, dans les prochains mois, aux sources et aux outils les plus pertinents pour assurer un meilleur suivi de ce type d'actions, comme vous l'avez souligné.

Mme la Présidente

Nous continuons avec les pages 55 à 64 « Défis et opportunités pour la transition »

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'aurais à la fois une remarque et une question concernant la page 59, où il est question de l'indice de vulnérabilité.

Ma remarque est d'ordre purement terminologique, mais je la formule tout de même : dans la légende de la figure, il est indiqué qu'il s'agit de la *somme des indices*, alors qu'en réalité, comme le précise très clairement l'annexe, il est question d'une *moyenne pondérée*. Il s'agit donc simplement d'une imprécision de formulation.

Pour en venir à un aspect plus fondamental, j'ai quelques difficultés à comprendre la manière dont certaines dimensions de cet indice sont évaluées. Je prends pour exemple la catégorie relative aux transports individuels motorisés, où l'un des indicateurs mentionne le nombre de véhicules pour 1 000 habitants.

Or, à Ecublens, la plupart des ménages disposent d'un véhicule ou y ont facilement accès. On pourrait donc considérer qu'une telle dépendance à la voiture individuelle accroît la vulnérabilité. J'ai dès lors de la peine à comprendre pourquoi l'indice associé à cette dimension est aussi bas, alors que, logiquement, une forte dépendance aux transports motorisés individuels devrait se traduire par une vulnérabilité plus élevée.

M. Stanislas Gouhier

C'est une question assez complexe. En effet, dans l'évaluation de la vulnérabilité, plusieurs dimensions doivent être prises en compte. D'un côté, en cas de pénurie de ressources énergétiques, la question se pose de savoir comment les personnes pourraient se déplacer si elles ne disposaient plus de carburant. De l'autre, en situation d'urgence, il faut aussi considérer la capacité des habitants à se déplacer rapidement. Ces deux aspects ont été pondérés dans le calcul de l'indice.

Je dois toutefois reconnaître que je ne me souviens plus précisément de la méthode de pondération utilisée, car elle figure parmi plusieurs tableaux de travail que j'ai réalisés. Je partage néanmoins votre étonnement face au résultat observé : j'ai vérifié s'il pouvait s'agir d'une erreur, sans en trouver la cause pour l'instant.

La même interrogation se pose pour la part modale de la mobilité douce, dont la valeur approche presque 100 %. Je n'ai pas non plus d'explication claire à ce sujet. J'ai d'ailleurs entamé des discussions avec des collègues de l'Université de Lausanne, afin de réfléchir à la validité de cet indicateur : les indices pris en compte sont-ils vraiment pertinents, et les calculs effectués reflètent-ils fidèlement la réalité ?

Il s'agit donc à la fois d'un travail d'intérêt académique et d'une réflexion collective à approfondir, notamment avec les cantons et d'autres communes, pour repenser de manière plus cohérente la notion de vulnérabilité territoriale, qu'elle soit sociale ou environnementale.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je pense qu'il s'agit simplement d'une question ouverte qui appelle à quelques clarifications supplémentaires. La réponse apportée me paraît tout à fait satisfaisante et permet de mieux situer les enjeux liés à cet indicateur.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Je vous remercie, Monsieur, pour votre présentation et pour votre engagement.

J'aurais une question concernant la page 59 du rapport, où il est indiqué un taux d'allophonie de 56 %. Ce point ayant déjà été évoqué précédemment, je me suis penché sur les statistiques de la commune : il y est mentionné que la population compte 13 498 habitants — un chiffre qui, même s'il a pu légèrement évoluer, reste probablement similaire aujourd'hui — dont 7 031 personnes de nationalité suisse, soit environ 52 %.

Au-delà de la question de savoir si l'allophonie constitue véritablement un facteur pertinent, dans la mesure où les enjeux climatiques et les actions possibles sont aujourd'hui largement connus dans de nombreuses langues, je souhaiterais comprendre comment ce taux de 56 % a été calculé et sur quelles bases il repose.

M. Stanislas Gouhier

Cet indice d'allophonie provient, une fois encore, des données établies par la Confédération, ventilées par territoire communal lorsque ces informations sont disponibles. C'est le cas pour Ecublens, et si je me souviens bien, cet indicateur date de 2024.

Je pourrais vérifier directement auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) la méthode de calcul utilisée pour cet indicateur : savoir notamment ce qui est inclus dans la définition de l'allophonie — s'il s'agit des personnes parlant d'autres langues en plus du français ou uniquement de celles qui ne maîtrisent pas du tout le français. D'après la définition que j'avais consultée, il me semblait qu'il s'agissait de cette dernière catégorie, mais je pourrai confirmer en consultant les données officielles.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Je souhaitais simplement intervenir à ce sujet, car effectivement, nous aurions dû le remarquer nous-mêmes. Excusez-nous, mais il est évident que le chiffre de 56 % n'est pas correct. Ce pourcentage correspond probablement plutôt à la proportion de personnes étrangères ou parlant une autre langue sur la commune. Nous savons qu'à Ecublens, la population est à peu près répartie à parts égales entre Suisses et étrangers, mais l'allophonie, au sens strict, désigne les personnes qui ne comprennent pas la langue du pays.

J'ai le sentiment qu'il y a eu ici une confusion entre *personnes parlant plusieurs langues* et *personnes ne parlant pas du tout le français*. En réalité, beaucoup d'habitants parlent plusieurs langues et sont tout à fait capables de comprendre le français. Il est donc certain qu'il n'y a pas 56 % d'allophones à Ecublens, je peux vous l'assurer. Nous allons corriger ce chiffre, et il est vrai que la Municipalité aurait pu s'en rendre compte plus tôt.

M. le Conseiller Michele Mossi

Je me permets simplement d'apporter une précision concernant la définition du terme *allophonie*. Contrairement à ce qui vient d'être dit, il ne s'agit pas uniquement de personnes qui ne comprennent pas la langue du pays. Par définition, une personne allophone est celle dont la langue maternelle est une langue étrangère. Cela ne signifie donc pas qu'elle ne maîtrise pas le français.

Puisque j'interviens, je souhaite également me prononcer sur le rapport. Je vous remercie pour la qualité du travail réalisé, pour les nombreuses notes et pour la présentation. Le rapport contient des remarques très intéressantes. Toutefois, j'éprouve une certaine difficulté à distinguer quelles données se rapportent spécifiquement à Ecublens et lesquelles relèvent d'une simple reprise de statistiques nationales.

Cela concerne non seulement les pages que nous venons d'évoquer, mais également celles relatives aux transports. Par exemple, lorsqu'il est question du nombre de véhicules ou d'immatriculations, il n'est pas toujours clair s'il s'agit de chiffres propres à Ecublens ou de données issues d'agrégats nationaux. De même, pour ce qui est des références et des sources, il serait utile de mieux préciser leur origine, afin que nous puissions déterminer dans quelle mesure certaines informations s'appliquent réellement à la commune et orienter nos actions en conséquence.

Mme la Conseillère Ruchi Sharma

J'aurais une question concernant la section C 4.2, à la page 63. Le rapport mentionne qu'un questionnaire est prévu d'ici la fin de l'année 2025 pour mesurer l'adhésion citoyenne aux politiques climatiques. J'aimerais savoir quelles sont — ou seront — les mesures et les critères retenus pour évaluer cette adhésion, ainsi que le calendrier envisagé pour leur mise en œuvre. Je pose cette question afin de mieux comprendre les attentes et de pouvoir y répondre de manière adéquate.

M. Stanislas Gouhier

Concernant le contenu du futur questionnaire, je ne peux pas encore apporter de réponse précise à ce stade. Les questions n'ont pas encore été définies, mais c'est un travail sur lequel je vais me pencher dès la semaine prochaine.

L'objectif est de pouvoir le distribuer à la population dans le courant de l'année 2025, afin de mesurer le degré d'adhésion aux politiques climatiques. La manière exacte d'évaluer cette adhésion reste encore à déterminer, la réflexion étant ouverte sur ce point. Le projet de questionnaire sera présenté à la Municipalité d'ici la fin de l'année pour validation.

Mme la Présidente

Et pour finir, nous passons à la "Conclusion générale" p. 65

M. le Conseiller Cédric Sandoz

En conclusion, puisqu'il est prévu que nous soyons prochainement appelés à nous prononcer sur un préavis relatif à l'augmentation des moyens consacrés à l'analyse du Plan climat, j'aimerais poser une question qui me semble essentielle avant toute allocation de fonds supplémentaires : quel est, à ce jour, le coût total du Plan climat pour la commune d'Ecublens ?

Mme la Municipale Danièle Petoud

Votre question pourrait s'appliquer à l'ensemble des actions menées par l'administration communale et à toutes les décisions prises par la Municipalité. Je ne peux donc pas vous donner un chiffre précis concernant le coût du premier Plan climat.

Le préavis a été bouclé, et les informations correspondantes ont été communiquées lors de la séance du 4 septembre dernier. Cependant, il est difficile d'évaluer le coût global, car il dépend de nombreux facteurs : le nombre d'heures de travail du personnel, la contribution des différents services — par exemple, le service X pour la mise en œuvre d'une action, ou le service Y pour une autre — autant d'éléments qui relèvent d'une approche transversale et non strictement rattachée au Plan climat.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je remercie Mme Petoud pour ses explications. Étant donné que vous avez indiqué que les services ont bien identifié les départements et les actions réalisées, il me semble qu'une gestion du temps de travail est déjà en place. À mes yeux, il serait donc tout à fait possible de quantifier, d'un point de vue monétaire, le travail effectué par l'ensemble de l'administration, par M. Gouhier, ainsi que pour l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce Plan climat.

Je vous encourage vivement à procéder à cette évaluation, afin que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause sur la demande d'un crédit supplémentaire de plus de 250 000 francs lors du prochain préavis traité lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Syndic, Christian Maeder

La question peut paraître pertinente, mais en réalité, il est impossible de fournir une réponse chiffrée précise. Ce serait un peu comme si l'on demandait combien ont coûté, jusqu'à ce jour, les unités d'accueil de jour ou les crèches : la seule réponse possible serait de dire qu'il s'agit de plusieurs centaines de milliers de francs.

Cependant, il n'existe pas de moyen concret de quantifier spécifiquement les montants liés au Plan climat, et un tel exercice serait, à mon sens, à la fois inutile et contre-productif. En outre, le calcul d'une telle estimation engendrerait lui-même des coûts supplémentaires. Si l'objectif est de réaliser des économies, il est donc préférable de ne pas entreprendre ce travail de chiffrage.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je souhaite souligner la pertinence de la question posée par M. Sandoz concernant le coût du Plan climat. Pour ma part, j'aimerais en poser une autre, tout aussi essentielle : combien coûte le réchauffement climatique ?

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je remercie Monsieur Hyseni d'avoir trouvé ma question très pertinente.

Mme la Conseillère Stéphanie Aquin

Je souhaite simplement relever qu'il est quelque peu regrettable que cette discussion soit écartée aussi rapidement. Il me semble tout à fait possible de calculer le coût du Plan climat. Lorsque l'on compare ce dernier à d'autres domaines d'action publique — tels que le soutien aux familles, l'intégration ou la sécurité — il peut y avoir des divergences de points de vue, mais, en général, chacun reconnaît la nécessité d'y

consacrer des ressources, car ces politiques répondent directement aux besoins de la population.

Ce consensus n'existe pas forcément pour le Plan climat. Certaines personnes ne partagent pas la conviction d'une urgence climatique, et il faut reconnaître que ce plan demeure, dans sa conception, un outil de gouvernance avant tout technocratique, mis en place ici comme à d'autres niveaux institutionnels. Nous ne sommes pas tous obligés d'y adhérer pleinement, mais il est légitime de vouloir savoir combien il coûte, et de connaître les montants engagés pour des actions telles que la rénovation de bâtiments ou la préservation de la biodiversité.

Je demande donc à M. le Syndic ainsi qu'à la Municipalité d'examiner cette question et de veiller à une maîtrise des coûts liés à la durabilité, laquelle, à mon sens, ne revêt pas la même importance prioritaire que la sécurité ou le soutien aux familles.

M. le Conseiller Charles Koller

Je vous remercie pour les questions relatives au Plan climat. Je souhaiterais également apporter une précision, car ces discussions peuvent parfois prêter à confusion. Si l'on souhaite connaître le coût du Plan climat, il suffit en réalité de se référer au budget communal, ainsi qu'aux comptes de la commune. Le Plan climat n'est pas un projet isolé : c'est un outil de gouvernance qui s'inscrit dans la gestion globale de la commune. Ses mesures sont intégrées dans les différents postes budgétaires — qu'il s'agisse des écoles, des travaux ou d'autres domaines — et c'est dans cette lecture que l'on peut identifier ce qui relève du Plan climat.

Je vous invite donc à poser vos questions lors de la présentation du budget, en décembre, afin d'interpeller la Municipalité sur les dépenses spécifiques et de clarifier quelles actions ou coûts sont effectivement liés au Plan climat. Il faut toutefois garder à l'esprit que cette démarche s'inscrit dans une logique de durabilité intégrée : à l'image de l'arrivée de l'informatique dans les services communaux, le Plan climat est aujourd'hui présent dans l'ensemble des secteurs. Nous avançons dans la bonne direction, et le budget communal reste le reflet le plus fidèle des dépenses globales que nous maîtrisons collectivement.

Mme la Présidente

Y a-t-il une demande de prise de parole sur l'ensemble du rapport ?

M. le Conseiller Nicolas Morel

Je souhaite tout d'abord remercier la Municipalité ainsi que l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport pour la qualité du travail accompli. Il s'agit d'un document particulièrement intéressant et approfondi. Certes, certains points peuvent être discutés ou critiqués — comme l'ont montré les nombreux échanges sur différents aspects, plus ou moins détaillés —, mais je tiens à souligner qu'il s'agit d'un travail de très bonne qualité et d'un apport précieux pour la commune. J'adresse mes remerciements à la Municipalité, en particulier à la municipale en charge du dossier, ainsi qu'au groupe de travail qui a participé à l'élaboration du rapport.

Deux éléments me paraissent essentiels.

Le premier concerne la question des indicateurs. Je partage les réflexions exprimées sur leur définition et leur pertinence. En tant que scientifique, c'est un point qui retient particulièrement mon attention. Je considère toutefois que le rapport va dans la bonne direction : il amorce une première approche cohérente des indicateurs à développer. Bien sûr, il sera possible de les affiner, mais c'est un bon point de départ.

Le second aspect touche à la finalité même d'un Plan climat, qui comporte selon moi deux dimensions fondamentales. D'une part, il s'agit de se protéger des effets du changement climatique — par des mesures de résilience et de réduction de la vulnérabilité —, et d'autre part, de lutter contre ses causes. Il est vrai qu'à l'échelle d'une commune, notre action reste modeste face à l'ampleur mondiale du phénomène. Cependant, si chacun se retranche derrière cette logique, aucune avancée n'est possible. Les efforts doivent donc être menés à tous les niveaux : communal, cantonal, national et global.

Enfin, j'aimerais proposer qu'un volet supplémentaire soit intégré dans le Plan climat, portant sur la réduction des différentes formes de pollution : pollution de l'air, de l'eau, sonore ou lumineuse. Les gaz à effet de serre en sont une composante, mais pas la seule. Ces pollutions ont, de manière directe ou indirecte, des effets sur le climat global. Par exemple, la perte de biodiversité rend les écosystèmes plus vulnérables aux perturbations, ce qui contribue à la dégradation climatique. Il serait donc pertinent d'élargir la réflexion à l'ensemble de ces enjeux environnementaux, afin de renforcer la cohérence et la portée du Plan climat communal.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Nous prenons bonne note de votre remarque.

Mme la Présidente

La parole n'est **plus** demandée, je clos la discussion.

Je remercie M. Gouhier pour sa présentation et avoir pu répondre aux questions qui ont été posées ce soir.

7. Droit d'initiative

Mme la Présidente

Comme annoncé au point 3 le point 7a) sera traité lors du prochain Conseil.

Nous passons directement au point b. : **Développement de l'Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum : « Ecublens Plage : Que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés ainsi que du détail des produits, pour l'année 2024 et 2025 ».**

Etant donné que cette initiative a été signée par au moins 5 membres, je passe directement la parole à M. le Conseiller Birbaum pour le développement de celle-ci.

M. le Conseiller José Birbaum

J'avais déjà présenté cette intervention lors du dernier Conseil, mais puisqu'un mois s'est écoulé et que certains points peuvent encore manquer de clarté, je me permets de la relire, d'autant plus qu'elle est brève.

Ayant pris acte du vœu n°1 formulé par la Commission de gestion dans son rapport 2025, et dans le but d'en examiner la pertinence, je demande que la Municipalité informe le Conseil communal du détail complet des coûts générés par Ecublens Plage, ainsi que du détail des produits, pour les années 2024 et 2025.

Compte tenu du temps nécessaire à la consolidation des chiffres pour 2025, une réponse concernant cette année peut, si besoin, être transmise lors du dernier Conseil communal de l'année.

⇒ **Annexe 2**

Mme la Présidente

Je remercie M. le Conseiller pour son développement et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre de suite ou elle préfère le faire lors d'une prochaine séance ?

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Je vous remercie pour cette interpellation.

Tout d'abord, je reviens sur le moment de la question. Nous n'avons jamais refusé de répondre aux questions du Conseil, mais ce dossier est plus important que juste un chiffre. Nous en discutons régulièrement lors des réunions entre le service de la culture et la COFIN en novembre et la COGES au printemps. De plus, pour rappel, je vous ai présenté le budget total lors de la séance de l'adoption des budgets 2024 du 8 décembre 2023, mais je refais volontiers l'exercice.

Vous recevrez les comptes 2024 et le budget 2025 détaillés en annexe du PV de ce soir.

⇒ **Annexe 3**

Je vais vous expliquer brièvement les **comptes 2024**.

Tout d'abord, il faut se rappeler que ce projet prend place chaque année depuis 5 ans sur une place vierge. Il est né avant COVID, qu'il a été modifié pour sa première édition en 2021 afin de répondre aux nouvelles exigences sanitaires, soit de la distance entre les tables et chaises, c'est ainsi qu'est née l'esplanade sur la Sorge qui offre en plus de l'ombre naturelle. De plus, vu l'état du terrain qui n'absorbe plus l'eau de pluie, (j'ai dû faire mon discours d'ouverture une année debout sur une table pour ne pas avoir les pieds dans l'eau) la surface du deck a été augmentée. Afin de pouvoir organiser plus d'animation à l'abri, nous avons installé depuis 2 ans une tonnelle géante, offerte par notre partenaire, ce que vous retrouvez dans les comptes de recette également. Afin d'amener de la fraîcheur, nous essayons chaque année de trouver des idées, et pour 2024, c'est la construction d'un bassin pour les plus jeunes que nous avons privilégié en plus des brumisateurs.

⇒ **Tableau 1**

Concernant la buvette, nous louons tout le matériel nécessaire pour répondre aux normes d'hygiène, qui, elles aussi, depuis COVID se sont renforcées et assurer le confort de tous.

⇒ **Tableau 2**

Concernant la signalétique et sécurité, chaque jeu est accompagné d'une explication, des consignes de sécurité, là-aussi, c'est surtout le renforcement de la sécurité qui coûte.

⇒ **Tableau 3**

Concernant les animations, il y a eu pas mal d'évolution. Je rappelle que nous avons été la première ville romande à installer un « pump-track ». Créatifs et innovants, sont nos moteurs. Il est parfois moins cher d'acheter du matériel que de le louer. Par exemple, la foot-table est maintenant installée dans la cour du Pontet, le château gonflable a aussi été acheté, ce qui nous a permis d'avoir un château aux couleurs d'Ecublens et les coûts d'entretiens compris dans le prix. Nous avons couvert les tables de ping-pong pour un meilleur confort de jeux et à la fin de chaque saison, nous faisons un bilan. Par exemple, nous avons compris que l'entretien du slide-splash était trop coûteux en temps et trop fragile, nous l'avons donc remplacé cette année par un nouvel espace de jeux d'eau pour le plus-petits. Dans les comptes 2024, nous pouvons notamment voir que nous avons installé un écran géant pour la diffusion du foot, mais aussi de Roland-Garros, Tour de France et Jeux de Paris. Ecublens-plage s'est transformé en « fan-zone » pour la moitié de l'été. Je reviendrai sur les animations en vous montrant toutes celles que nous avons organisées sur le site en 25.

⇒ **Tableau 4**

Concernant la communication, nous n'avons pas les moyens internes pour produire de la communication et la diffuser. Nous relayons celle générée et commandée à nos partenaires.

⇒ **Tableau 5**

La conception et réalisation est presque des frais fixes d'externalisation, car chaque année nous essayons d'améliorer le concept pour répondre aux souhaits et besoins de notre population. Il faut aussi bien comprendre que chaque année, nous repartons d'une page presque blanche. Là-dessus, vous ajoutez les planifications de différents services communaux qui nous annoncent que l'année suivante, la place ne pourra pas être disponible pour cause de travaux ou d'installation de chantier, etc.....

⇒ **Tableau 6**

Concernant les recettes, comme je l'ai déjà dit, la tente nous est offerte et depuis 4 ans, nous recevons 4% du chiffre d'affaires de la Buvette. Je tiens encore à relever que lorsque nous avons démarré ce projet, notre partenaire, MMEvent a assuré seul les risques de la 1^{ère} année qui s'était soldé par un léger déficit.

⇒ **Tableau 7**

Ici, vous pouvez voir la liste des installations sportives qui évoluent chaque année en fonction du bilan qu'on fait.

Installations 2025

Mur de grimpe
Installation parkour
2 tables de ping-pong
2 terrains de pétanque
Château gonflable
Espace petits enfants
Cabine à livres
Brumisateur
Mini-golf
Matériel de jeux / collaboration avec l'EVAM pour engagement d'un TUP
Jeux de société
Point d'eau

Pour revenir aux animations, j'affiche ici la majorité des animations organisées sur le site ainsi que les espaces sports mis en place cette année.

Animations 2025

- **Mai** : Présentation saison Ecublens Bouge l'été (Yoga, Zumba, Kick)
 - Fête interculturelle, Diffusion de la finale Champions League
- **Juin** : Initiation slackline, Vide dressing et marché des créateurs
 - Fête de la musique : Karaoké
- **Juillet** : Tous les matches de l'Eurofoot féminin
- **Août** : Fête nationale, Soirée Perséides, Zumba kids, initiation corde à sauter avec le champion d'Europe, permanence numérique.
- **Septembre** : Course des supers héros avec Gym-poussette, découverte de l'univers du cirque, soirée Batchata-salsa, thé dansant, journée Hip Hop et silent party pour la finale.

Notre service n'aurait pas les moyens d'organiser toutes ces animations et surveiller ce site tout l'été. Un sondage est encore en lien sur les réseaux pour que la population puisse s'exprimer, et les retours sont très positifs. Les gens demandent même un accroissement d'animations le soir, demande que nous n'accepterons pas puisque pour respecter les voisins, nous avons décidé de n'organiser qu'une seule manifestation par semaine qui occasionne plus de bruit et qui se termine un peu plus tard.

Un autre exemple est la fête du 1^{er} août. Vous connaissez la difficulté de trouver des bénévoles même au sein des membres de l'USL, et pour parler d'Ecublens Animation, puisque votre interpellation est en lien avec le vœu de la COGES, cette association qui organisait la fête nationale, n'a plus les moyens humains et a demandé d'en être dispensé, c'est donc mon service qui a repris l'entier de l'organisation de cette manifestation et je vous promets que nous sommes très satisfaits de notre collaboration avec Ecublens-plage, sinon les coûts de cette fête seraient encore plus importants.

Au sujet des sociétés locales, certaines sont déjà venues pour faire des démos, comme le twirling, p.ex. Nous aurions souhaité une démo de lutte suisse en cette année de fête fédérale ou encore un tournoi de fléchette, mais nos agendas ne se sont pas alignés.

Pour terminer, au sujet du vœu déposé par la COGES, comme d'habitude, la Municipalité y répondra dans le rapport de gestion 2025. Mais pour vous rassurer, nous collaborons étroitement avec Ecublens Animation, la Municipalité a déjà rencontré le

comité pour discuter de la situation, mais pour l'instant, ils ont décidé simplement de réduire un peu la voilure et de dépenser petit à petit leur fonds qui est assez important.

En passant, vous auriez pu annoncer vos intérêts, même s'ils ne sont directs, car votre épouse est la caissière d'Ecublens Animation.

J'espère avoir répondu ainsi à toutes vos questions. La Municipalité considère donc avoir ainsi répondu à votre interpellation.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Municipale Pittet Blanchette.

M. le Conseiller Birbaum souhaitez-vous vous exprimer sur la réponse de la Municipalité. Celle-ci vous convient-elle ou souhaitez-vous proposer une résolution ?

M. le Conseiller José Birbaum

Je vous remercie, Madame la Municipale, pour votre réponse, mais vous êtes allée bien au-delà de ce que j'attendais. Je n'avais qu'une seule question, celle des chiffres, dans un souci de transparence. Vous nous les avez effectivement communiqués ce soir, mais je pense qu'ils auraient pu être transmis en même temps que les communications municipales.

Pour ma part, je n'ai pas pu les consulter correctement depuis le fond de la salle, mais je les examinerai. Ce sont les chiffres qui m'intéressent avant tout, dans une démarche de transparence, rien de plus. Vous avez jugé utile d'aborder également le fond du dossier et de justifier l'action d'Ecublens Animation, mais tel n'était pas le but de mon interpellation.

Cela étant, toujours dans un esprit de transparence, je dépose la résolution suivante :

Le Conseil communal d'Ecublens demande que, dès 2025 et pour les années suivantes, les dépenses et les revenus liés à Ecublens Plage fassent l'objet de postes distincts dans le budget de fonctionnement ainsi que dans les comptes annuels.

Mme la Présidente

J'ouvre à présent la discussion à toute l'Assemblée sur cette résolution.

M. le Syndic, Christian Maeder

Cela me paraît difficilement réalisable. Les comptes 2025 seront présentés conformément à la structure comptable et aux numéros de comptes validés lors de l'adoption du budget 2025. Il ne sera donc pas possible de les modifier.

S'agissant de l'exercice 2026, la Municipalité a validé le budget tout récemment, ce lundi, et celui-ci est désormais finalisé, avec des numéros de comptes qui, là encore, ne peuvent plus être modifiés.

En revanche, il est tout à fait envisageable de présenter des comptes plus détaillés, en isolant les éléments relatifs à Ecublens Plage afin de mieux les mettre en évidence. Toutefois, il n'est pas possible de tenir une comptabilité séparée ou de créer un groupe de comptes spécifique pour cet objet.

M. le Conseiller José Birbaum

J'ai bien entendu votre remarque, mais elle ne me paraît pas totalement fondée. Tout d'abord, concernant les comptes 2025, vous avez présenté des chiffres ce soir — que je n'ai pas pu lire, certes —, mais ils existent, et les comptes peuvent encore être extournés tant qu'ils ne sont pas définitivement bouclés.

Cela dit, je ne souhaite pas être plus royaliste que le roi : si, par hypothèse, il s'avère effectivement difficile de procéder à ces ajustements pour 2025, alors envisageons 2027, puisque le budget 2026 est, comme vous l'avez indiqué, déjà validé. L'idée, je crois, est bien comprise : le Conseil communal est en droit d'attendre un peu plus de transparence, notamment sur les activités d'Ecublens Animation, afin d'y voir plus clair.

Cela permettrait d'éviter que les mêmes questions reviennent chaque année. Depuis dix ans, la question du coût d'Ecublens Plage revient régulièrement sur la table. Les Commissions de gestion se sont penchées à plusieurs reprises sur ce sujet, et à chaque fois, il a fallu entreprendre des recherches, retrouver des documents et reconstituer les chiffres.

Il me semblerait donc tout à fait logique et beaucoup plus simple d'ouvrir un compte spécifique, afin de garantir la clarté et la continuité des informations financières liées à Ecublens Plage.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Je tiens à réagir aux propos de M. Birbaum. Je m'inscris en faux, car la première chose que j'ai précisée dans mon intervention est que cette même présentation avait déjà été faite lors de l'examen du budget 2024. La transparence est donc assurée depuis le départ.

Si j'ai pris le temps de détailler certains chiffres — et je m'excuse si vous n'avez pas pu les voir clairement depuis le fond de la salle —, c'était précisément pour illustrer le fait qu'Ecublens Plage regroupe de nombreux éléments imbriqués. Certes, le projet apparaît sous une ligne budgétaire liée aux animations sportives, mais il englobe en réalité plusieurs aspects interdépendants.

Créer une comptabilité distincte pour cet objet reviendrait à devoir en établir une pour chaque secteur d'activité, tant leurs réalités sont différentes. C'est pourquoi je considère que votre demande, bien qu'elle parte d'une intention légitime, serait difficile à mettre en œuvre. En revanche, je ne peux pas accepter que l'on affirme qu'il n'y a pas eu de transparence, car celle-ci a bel et bien été assurée depuis le premier jour.

M. le Conseiller José Birbaum

Il est tout à fait possible de distinguer ces éléments dans le budget. Si, par hypothèse, ce Conseil souhaite amender le budget relatif à Ecublens Plage, comment pourrait-il le faire si les montants sont dispersés dans différents postes du budget de fonctionnement ? Dans les comptes, la question est différente, puisqu'il s'agit d'un résultat global. Mais dans le cadre du budget, si les chiffres ne sont pas clairement identifiés, toute modification devient impossible.

C'est précisément l'un des objectifs de ma demande : permettre au Conseil communal de disposer de la clarté nécessaire et de conserver ses moyens de gestion et de contrôle, y compris en ce qui concerne Ecublens Plage — ne vous en déplaise.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je ne vous cacherais pas que l'implémentation de MCH2 est en cours et devra être finalisée d'ici 2027. Dans ce contexte, je ne peux pas garantir que nous serons en mesure de répondre favorablement à la demande formulée dans la résolution.

Par ailleurs, je m'interroge sur le fait que l'attention soit portée spécifiquement sur Ecublens Plage. Pourquoi ne pas appliquer le même raisonnement à d'autres projets, comme la patinoire, par exemple ? Il existe de nombreux objets au sein du dicastère de la culture et du sport qui pourraient également être isolés selon cette logique. Mais dans ce cas, que se passerait-il si l'un de ces projets venait à disparaître ? Les comptes correspondants disparaîtraient eux aussi.

Je ne suis donc pas en mesure, à ce stade, de vous donner une réponse positive. J'aimerais pouvoir vous dire que cela ne pose aucun problème, mais avec l'implémentation de MCH2, je ne peux honnêtement vous apporter aucune garantie. Je préférerais donc que cette résolution ne soit pas adoptée. Cela étant, je consulterai tout de même le boursier afin de recueillir son avis sur la question.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je vous relis la résolution.

Le Conseil communal d'Ecublens demande que, dès 2026 et pour les années suivantes, les dépenses et les revenus liés à Ecublens Plage fassent l'objet de postes distincts dans le budget de fonctionnement ainsi que dans les comptes annuels.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec **25 OUI**, 19 non et 6 abstentions **que la résolution est remise à la Municipalité.**

Mme la Présidente

Nous passons au point 7c) : **Développement de l'Interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport ».**

Etant donné que cette interpellation a été signée par au moins 5 Conseillers, je passe directement la parole à Mme la Conseillère Landry-Reeb pour le développement de celle-ci.

⇒ **Annexe 4**

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Lors du traitement du préavis 2025-11 en mai 2025, la Municipalité a indiqué qu'il manquait environ 100 périodes hebdomadaires de sport pour répondre aux besoins scolaires.

Les salles de sport, également très sollicitées par les associations locales, affichent un taux d'utilisation de 94 %, atteignant ainsi un niveau de saturation préoccupant. La situation a été présentée comme particulièrement critique en matière de disponibilité de salles de gymnastique.

Parallèlement, les coûts de la santé ne cessent d'augmenter, comme chacun a pu le constater avec la hausse récente des primes d'assurance maladie dans le canton de Vaud. Le surpoids et l'obésité progressent, notamment chez les enfants et les jeunes. Or, il est reconnu que l'activité physique régulière, dès le plus jeune âge, constitue une mesure de prévention essentielle contre les maladies cardiovasculaires et leurs risques associés.

Bien que le Conseil communal ait accepté un crédit d'étude pour un concours de projets en vue du développement du secteur du Pontet, dans le cadre du préavis 2025-11, il est probable qu'aucune nouvelle salle de sport ne soit construite à court terme.

Dans ce contexte, j'interpelle la Municipalité afin qu'elle fournisse :

- des explications sur la situation actuelle, et
- un inventaire des solutions à court terme susceptibles de pallier le manque de salles de sport, tant pour les besoins scolaires que pour les associations sportives d'Ecublens.

Je souhaite savoir si des prospections ou contacts ont déjà été entrepris dans ce sens, comme par exemple dans des salles de fitness privées ou des entreprises qui auraient des salles de sport à disposition de leur personnel.

Mme la Présidente

Je remercie Mme la Conseillère pour son développement et demande à la Municipalité si elle souhaite répondre de suite ou elle préfère le faire lors d'une prochaine séance.

Mme la Municipale Pascale Manzini

La Municipalité confirme que la situation en matière de disponibilité de salles de sport est particulièrement tendue, tant pour les besoins scolaires que pour ceux des associations sportives. Comme relevé, le crédit d'étude en lien avec le développement du secteur du Pontet (Préavis 2025/11) permettra, à moyen terme, de répondre à ce déficit. Toutefois, la réalisation de nouvelles infrastructures durables prendra plusieurs années – de l'ordre de 5 à 7 ans – avant de voir le jour.

Le sport à l'école

La Direction des écoles ainsi que les services communaux n'ont pas attendu pour identifier et coordonner des solutions à court et moyen terme afin de limiter l'impact de cette situation pour les élèves et les associations.

Les éléments suivants ont été étudiés :

- La possibilité de construire une salle de gymnastique temporaire : Malheureusement les études menées à ce jour n'ont pas permis d'identifier un

emplacement adéquat sur le territoire communal permettant une telle installation, qui aurait été de plus très couteuse

- Utilisation de locaux existants hors commune : Toutes les vérifications aboutissent à la même conclusion ; ces locaux sont déjà occupés aux périodes scolaires, c'est-à-dire précisément lorsque les écoles d'Ecublens en auraient besoin.
- Concernant les salles de sport privées, les normes du service de l'éducation physique cantonale pour le sport à l'école sont trop contraignantes par rapport aux équipements qui peuvent être offerts dans ces lieux. Les coûts seraient aussi disproportionnés.

Ce qui est organisé pour combler le manque de périodes de gymnastique à l'école :

- L'organisation d'activités sportives aux heures de midi a été privilégiée ces dernières années pour combler le manque de période de gymnastique. Cette solution de secours présente toutefois ses défauts. Un taux d'absentéisme plus élevé et le recours à une alimentation sur le pouce, qui peut s'avérer être de faible qualité nutritionnelle.
- L'organisation d'activités sportives en extérieur
- Les cours de natation donnés à tous les enfants grâce à notre piscine communale entièrement rénovée.
- Les après-midis sportifs sont aussi mis sur pied mais il serait très coûteux de les développer à grande échelle. De plus cette activité n'est pas reconnue en tant que période de gymnastique selon les directives cantonales.
- Les semaines organisées au Chalet Les Alouettes à Morgins par contre entrent en ligne de compte dans le calcul cantonal du sport scolaire. Cette spécificité permet de renforcer l'offre sportive pour les élèves dès la 4^e et constitue un élément important à prendre en considération dans l'évaluation globale des propositions sportives disponibles sur le territoire communal. De plus comme le nombre de semaines offertes pour Ecublens devient insuffisant, des semaines de camp sportif à Tenero sont organisées pour combler ce manque.
- La traversée du Jura et les semaines de sortie organisées par les classes du secondaire sont autant d'autres opportunités pour développer la pratique sportive.

Le sport sur la commune

- Nos sociétés locales sportives, nombreuses sur le territoire communal offrent de beaucoup d'opportunités pour pratiquer du sport pour les enfants et les adultes d'Ecublens. Les salles de gymnastique et autre équipement sur le territoire sont mis à disposition gracieusement.
- Le réaménagement de nos places de jeux publiques, les mini terrains multisport (4 sur le territoire), le skate parc, les terrains de foot en synthétique, le street workout récemment installé à Epenex, sont autant d'équipements favorisant le mouvement et la pratique du sport gratuit pour la jeunesse.
- Le Secteur Jeunesse offre également des opportunités sportives aux jeunes en ouvrant des salles de gym le mercredi après-midi et depuis la saison dernière, le

samedi soir. Ceci sans compter les dimanches Open Sunday pendant la période de l'automne et de l'hiver.

- Dans le cadre du label Commune en Santé de nombreuses activités sont offertes gratuitement à la population.
- Les aînés ne sont pas en reste avec les activités sportives organisées par les 55+ et les sociétés sportives locales.

La Municipalité est consciente du bienfait du sport pour la santé et favorise sa pratique pour toute la population. Pour aller dans ce sens, l'optimisation des infrastructures fait partie de l'élaboration d'un plan stratégique des sports qui est à bout touchant. Dès sa finalisation, la Municipalité se fera un plaisir de vous le présenter ce prochain printemps. Aujourd'hui, même si les infrastructures viennent à manquer avec le développement urbanistique de la ville, de nombreux projets d'investissement proposés au Conseil communal en matière de requalification des voiries pour favoriser la mobilité douce, de concours pour une salle triple, de vestiaires pour le foot fille et garçons, de réfection du tennis, etc. montre l'importance donnée par la Municipalité pour favoriser le mouvement et le sport pour notre population.

Mme la Présidente

Suite au départ de Mme la Conseillère Aquin, le nombre des Conseillères et Conseillers est de 50 et la majorité est de 26.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaite remercier Madame Manzini chaleureusement pour ses explications et ces informations. Et je me réjouis beaucoup de connaître plus de détails sur la stratégie et les nouvelles infrastructures sportives à venir dès le printemps prochain.

Mme la Présidente

Nous passons au point 7d) : **Développement du postulat de Mme la Conseillère Anne Oppliger : « Modernisation du règlement du personnel communal ».**

En son absence, c'est M. le Conseiller Daniel Sage qui développera ce postulat.

⇒ Annexe 5

Avant de vous passer la parole, je vous rappelle que vous pouvez :

- soit, le renvoyer en Commission ad hoc, dans ce cas, il doit être soutenu par 1/5^{ème} des membres présents
- soit, le renvoyer à la Municipalité pour une prise en considération directe, dans ce cas, il sera soumis au vote du Conseil.

Suite au départ de Mmes les Conseillères Rizzo et Camba, le nombre des Conseillères et Conseillers est de 48 et la majorité est de 25.

M. le Conseiller Sage

Je souhaite présenter le postulat intitulé “Modernisation du règlement du personnel communal”, déposé par Mme Valérie Bernier, Mme Anne Opliger et moi-même, au nom du Parti socialiste et indépendant·e·s de gauche (PSIG).

Le règlement du personnel communal d’Ecublens a été adopté en 2017. Or, depuis lors, le paradigme des relations de travail a profondément évolué. La pandémie de Covid-19 a notamment mis en évidence l’importance du bien-être au travail, de la prévention des risques psychosociaux et de la souplesse dans l’organisation des conditions de travail, notamment par le télétravail.

Parallèlement, les attentes du personnel se sont transformées autour de questions telles que la santé mentale, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, le développement des compétences et la justice sociale.

Pour rester un employeur attractif, la commune doit veiller à ce que son cadre réglementaire soit en phase avec ces évolutions. Certaines communes vaudoises, comme Nyon, ont d’ailleurs déjà modernisé leur règlement du personnel, en intégrant ces préoccupations de manière participative et structurée.

Le PSIG demande donc à la Municipalité :

- de procéder à une étude approfondie en vue de la modernisation du règlement du personnel communal ;
- d’associer les services concernés ainsi que l’Association du personnel communal d’Ecublens (APCE) à cette démarche ;
- et de poser les jalons d’un calendrier clair pour l’élaboration d’un nouveau règlement ou d’une révision substantielle.

Nous invitons également la Municipalité à veiller à ce que cette réforme prenne en compte :

- le bien-être du personnel, en matière de santé, de sécurité et de prévention du mobbing, ainsi qu’à la mise en place d’un référent de confiance ;
- les possibilités de télétravail, lorsqu’elles sont souhaitées par le collaborateur ou nécessaires faute de place ;
- la mobilité des employés et les moyens de la favoriser ;
- le développement professionnel, la formation continue et l’acquisition de compétences numériques, notamment par leur inscription explicite dans les descriptifs de poste ;
- le renforcement de l’inclusivité, par exemple en élargissant les congés parentaux, en reconnaissant le rôle des proches aidants, en valorisant les maîtres d’apprentissage ou en agissant contre les bas salaires ;
- ainsi que la prise en compte de nouvelles mesures sociales, telles que la réflexion sur les congés menstruels, la rémunération des congés jeunesse, ou encore le financement de places d’accueil de jour pour les enfants du personnel ne résidant pas sur le territoire du réseau AJESOL.

Enfin, cette révision devrait s’inscrire dans les cinq valeurs fondamentales de la commune — esprit d’équipe, confiance, créativité, responsabilité et respect —, et renforcer l’attractivité de la ville dans un marché de l’emploi compétitif. En effet, l’attractivité d’un employeur ne repose pas uniquement sur le salaire, mais aussi sur la

qualité de vie au travail, le cadre professionnel et la culture de confiance entre employeur et employés, autant de facteurs déterminants pour fidéliser le personnel.

Ce postulat vise ainsi à accompagner la commune d'Ecublens dans sa volonté de rester un employeur exemplaire, attractif et fidèle à ses valeurs, en actualisant un règlement qui ne reflète plus pleinement les réalités et les attentes actuelles du monde du travail.

Je souhaite donc que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité, puisqu'il concerne essentiellement son champ d'action.

Mme la Présidente

Je remercie M. Le Conseiller Sage pour le développement de son postulat. J'ouvre à présent la discussion sur ce postulat.

M. le Syndic, Christian Maeder

Les nombreuses mesures déjà en place au sein de la Commune répondent à plusieurs des questions soulevées dans le postulat. Il est utile de rappeler que le Règlement du personnel communal date de 2017 et que la Directive d'application du Règlement a été révisée en 2021.

Voici quelques informations importantes à prendre en compte :

L'ensemble du personnel communal a bénéficié en 2019 d'une formation de sensibilisation contre les actes de mobbing. Un document de référence listant les 45 actes constitutifs de mobbing est à disposition sur l'intranet communal. Une directive sur la protection de l'intégrité a également été éditée en 2021.

Afin d'améliorer le bien-être du personnel communal, des cours de yoga, de méditation, des massages assis et d'aquagym sont proposés. Ponctuellement, des ateliers sur la santé sont également proposés (exercices de maintien pour le dos, etc...) Une salle de bien-être avec quelques machines de fitness est également mise à disposition au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Référent de confiance : les bénévoles se sont peu à peu désistés faute de sollicitations. Une nouvelle campagne de sensibilisation pourra être menée courant 2026. Néanmoins, le personnel bénéficie du soutien d'une personne de confiance externe, psychologue du travail.

Une directive sur le télétravail datant de 2023 a été introduite. Le personnel peut bénéficier d'une demi-journée de télétravail en-dessous de 50%, d'une journée au-delà de 50% de taux d'activité. Là aussi les documents cadrant cette possibilité sont à disposition sur l'intranet communal.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, il existe une directive sur les horaires variables qui permet aux collaborateurs de gérer librement leurs horaires tout en respectant un horaire de présence obligatoire au bureau entre 9h-11h et 14h-15h30. Cette mesure a pour but de permettre aux personnes de gérer leurs obligations familiales ou d'éviter les heures de pointe.

Afin de favoriser la mobilité des employés, le Service de l'urbanisme a la charge d'élaborer un plan de mobilité encourageant l'utilisation des transports publics.

Concernant la formation continue, les budgets prévoient chaque année une somme permettant de répondre aux demandes de formations ponctuelles de tous les

collaborateurs. Concernant les formations certifiantes, impliquant un coût et un aménagement du temps de travail, celles-ci doivent être demandées en amont des budgets afin d'y être intégrés. Les formations sont encouragées par le Service RH sur une base volontaire, ceci afin d'impliquer les collaborateurs.

Le Service informatique organise également des ateliers à l'attention de l'ensemble du personnel communal afin de les sensibiliser à la sécurité informatique.

Afin de renforcer l'inclusivité et sensibiliser le personnel contre les discriminations, une série d'ateliers obligatoires seront organisés au printemps 2026.

L'avancée de la législation concernant la reconnaissance du rôle des proches aidants et des congés parentaux a été intégrée au Règlement du personnel.

Des échanges réguliers entre Services RH permet de constater que la grille salariale d'Ecublens s'inscrit dans la même fourchette que les communes de taille similaires. La direction RH s'engage à sauvegarder le principe d'équité lors du calcul des salaires afin d'éviter toute disparité.

Le rôle du maître d'apprentissage a également été reconnu en accordant le temps nécessaire pour former l'apprenti et le versement d'une prime de Fr. 150.00 par mois.

Lors des entretiens d'embauche, il est expliqué aux candidates les conditions avantageuses du congé maternité à Ecublens, ainsi que les mesures d'accompagnement (locaux, frigo...) mis en place pour aménager le temps de travail en fonction du temps d'allaitement, ou de la mise en conformité de sécurité des locaux où elles exercent leur activité.

L'existence de Directives municipales permet à la Municipalité d'adapter, avec agilité et rapidité, les conditions de travail en fonction des circonstances et de l'évolution des conditions socio-économiques.

Au final la révision du Règlement du personnel communal impliquerait un chantier que la Municipalité ne souhaite pas mettre en route en cette fin de législature, les conditions proposées étant globalement très intéressantes.

C'est pourquoi la Municipalité vous encourage à refuser ce postulat.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je vous remercie pour votre réponse, qui s'apparente presque déjà à celle que l'on pourrait attendre d'un postulat — merci beaucoup. Je suis également très satisfait de constater que nous partageons la même vision concernant l'importance du bien-être du personnel, ce qui est une excellente chose.

Pour ma part, je trouve peu satisfaisante la situation actuelle, où un règlement de base est complété par un empilement de directives parfois mises à jour, parfois non. Je pense qu'il est désormais nécessaire d'ouvrir ce chantier de manière claire et ordonnée. Puisque nous semblons être alignés sur les objectifs, la révision pourra être menée efficacement et rapidement.

Reprendre dès à présent le règlement du personnel permettrait d'offrir un cadre clair, lisible et cohérent, renforçant ainsi l'attractivité de la commune, notamment lors des entretiens d'embauche. Pour ces raisons, je souhaite maintenir cette demande.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

Je vous remercie, M. Maeder, pour votre réponse. Cependant, je n'ai pas entendu de précision concernant la situation des mamans employées par la commune qui ne parviennent pas à trouver une place de garde dans la commune où elles résident. Ont-elles la possibilité d'inscrire leur enfant dans une garderie communale d'Ecublens ?

Peut-être serait-il pertinent, si le postulat n'est pas soutenu aujourd'hui, d'intégrer cette disposition dans une directive interne. À ma connaissance, c'est une pratique déjà en vigueur dans d'autres communes.

M. le Syndic, Christian Maeder

Il s'agit ici de préciser que l'objectif n'est pas d'alourdir inutilement le règlement du personnel communal, d'autant plus que celui-ci n'est pas ancien — adopté en 2017, ce qui, à l'échelle administrative, reste relativement récent.

Les directives internes offrent une plus grande souplesse et rapidité d'adaptation : elles permettent de modifier, d'ajuster ou d'ajouter des dispositions en fonction de l'évolution des conditions de travail du personnel, et ce, de manière réactive, par simple décision de la Municipalité.

À l'inverse, le règlement constitue un document beaucoup plus lourd à réviser. Une telle révision impliquerait la mise en place d'une commission, un travail conjoint avec les employés, et reviendrait à y intégrer des éléments déjà présents dans les directives, ce qui risquerait d'en faire un texte plus volumineux sans réelle plus-value.

De plus, une modification du règlement nécessiterait également un travail conséquent du Conseil communal, puisque celui-ci est soumis à son approbation. Pour toutes ces raisons, je maintiens ma position et ma proposition de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité, considérant que le cadre actuel, fondé sur les directives et les conditions déjà en place, demeure satisfaisant pour la commune d'Ecublens.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Le règlement date tout de même de plusieurs années, et il me semble qu'un certain nombre de choses ont évolué depuis son adoption.

Je souhaitais simplement soulever une question : ne serait-il pas pertinent, par exemple, de permettre aux jeunes apprentis d'obtenir un congé pour s'engager dans des activités de bénévolat ?

De même, plusieurs communes ont récemment adopté le congé menstruel, ce qui montre qu'il est possible d'intégrer de nouvelles réalités sociales et professionnelles dans les règlements communaux.

Je ne pense donc pas qu'il soit excessif de rouvrir le règlement du personnel une fois tous les dix ans afin d'en assurer la mise à jour et de l'adapter à l'évolution du monde du travail.

M. le Conseiller Michele Mossi

J'encourage pour l'instant le Conseil à refuser ce postulat, et ce pour deux raisons principales.

D'une part, comme l'a rappelé M. le Syndic, il est essentiel que la Municipalité — ou le responsable des ressources humaines — conserve la souplesse nécessaire pour émettre et actualiser des directives internes de manière agile. Cela permet d'adapter rapidement le fonctionnement communal à l'évolution du marché du travail ou aux besoins du personnel, sans devoir solliciter l'ensemble du Conseil communal ni engager un processus lourd de négociation, comme ce serait le cas pour une révision complète du règlement du personnel.

D'autre part, un certain nombre de droits existent déjà au niveau du Code des obligations ou du droit du travail suisse. C'est le cas, par exemple, des congés jeunesse pour les personnes de moins de 30 ans. Il n'est donc pas indispensable d'inscrire dans le règlement communal des dispositions qui figurent déjà dans la législation fédérale.

Je pense qu'il faut garder à l'esprit que le règlement actuel, adopté en 2017, n'est ni obsolète ni inadapté. J'avais d'ailleurs participé à la Commission chargée de sa révision à l'époque, et je peux confirmer qu'il demeure solide et pertinent. À mon sens, il serait plus judicieux aujourd'hui que la Municipalité concentre ses efforts sur des projets concrets, tels que l'élaboration d'un plan de mobilité pour le personnel communal, plutôt que d'entreprendre une refonte complète du règlement.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Monsieur le Syndic, lorsque vous avez mentionné que la dernière révision du règlement datait de 2017, je me suis d'abord dit que j'allais voter *oui*, exprès, car 2017 commence effectivement à remonter.

Cependant, les arguments que vous avez ensuite présentés m'ont convaincue. Vous avez rappelé à juste titre qu'un règlement tient lieu de document cadre, comparable à une loi, tandis que les directives jouent le rôle d'ordonnances, c'est-à-dire des instruments d'interprétation et de mise en œuvre.

Dans cette optique, je recommande donc, mesdames et messieurs, de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité. Le règlement fixe un cadre général, certes un peu daté, mais encore valable, et il pourra toujours être actualisé ultérieurement. En revanche, c'est bien par la voie des directives qu'il convient de faire évoluer de manière souple et réactive la gestion et le traitement du personnel communal.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je souhaite rappeler le rôle et la portée d'un postulat. Lorsqu'un postulat est renvoyé à la Municipalité concernant la possible révision d'un règlement, cela ne signifie pas que le règlement est accepté ou adopté. Il s'agit simplement de mandater la Municipalité pour qu'elle étudie les propositions formulées et qu'elle revienne vers le Conseil avec un rapport d'évaluation.

Ce rapport précisera les points qui peuvent être réalisés, ceux qui ne le peuvent pas, ainsi que les modalités éventuelles de mise en œuvre. C'est exactement la démarche que nous proposons aujourd'hui par ce postulat.

Les autres groupes politiques auront, le moment venu, toute latitude pour se prononcer sur le contenu du règlement ou sur la pertinence d'une éventuelle révision. Mais à ce stade, la question n'est pas d'approuver ou de refuser un nouveau règlement, simplement de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude.

Je vous invite donc à bien distinguer ces deux étapes : d'abord l'analyse par la Municipalité, qui dispose déjà d'une position ou d'une réflexion amorcée sur le sujet, comme l'a indiqué M. le Syndic, puis, dans un second temps, le débat sur les conclusions qu'elle présentera au Conseil.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je remercie M. le Conseiller Hyseni.

Si j'ai pris la parole ce soir et apporté toutes les garanties nécessaires quant au fait que, grâce aux directives, les conditions de travail de notre personnel sont déjà modernes, récentes et adaptées — intégrant notamment le télétravail, les aménagements liés à l'allaitement et d'autres mesures concrètes —, c'est précisément parce que le contenu du postulat aurait conduit à la même réponse de la part de la Municipalité.

Le travail de vérification et de recherche que j'ai effectué aujourd'hui visait à gagner du temps, en anticipant un débat qui reviendrait plus tard devant ce Conseil. Si nous renvoyons le postulat, il reviendra avec des éléments identiques à ceux que je vous ai déjà présentés ce soir, simplement sous forme écrite.

C'est donc dans un souci d'efficacité et afin d'éviter de prolonger inutilement une future séance du Conseil communal que j'invite le Conseil à ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion. Je rappelle à l'Assemblée que M. le Conseiller Sage a demandé à ce que son postulat soit renvoyé à la Municipalité.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 10 oui, **29 NON** et 5 abstentions que le postulat « **Modernisation du règlement du personnel communal** » est rejeté.

Mme la Présidente

Nous sommes toujours dans les droits d'initiative – postulat – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je vous demande d'accepter que je développe en urgence mon interpellation intitulée « Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir ».

⇒ **Annexe 6**

La situation a profondément changé depuis le communiqué de presse du Canton : la charge qui lie les jonctions de Chavannes et d'Ecublens pourrait être levée par le DETEC, alors qu'elle constituait une condition essentielle, posée par notre Municipalité

suite à une résolution de ce Conseil en 2018. Dans un tel tournant, nous ne pouvons pas rester silencieux.

Or, le calendrier joue contre nous : attendre reporterait la réponse de la Municipalité à février 2026, ce qui laisserait peu de marge de manœuvre pour agir efficacement. Plus tôt nous aurons sa lecture de la situation, plus tôt elle pourra se préparer à défendre la voix d'Ecublens.

Qualifier cette interpellation d'urgente, c'est donner à la Municipalité les moyens de se préparer, de parler fort, et de faire valoir au mieux la voix de notre commune. C'est un geste d'unité qui dépasse nos sensibilités politiques, car il s'agit avant tout de protéger la qualité de vie et les finances de la population que nous représentons tous.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir l'urgence ce soir.

Mme la Présidente

Je vous propose de passer au vote si vous souhaitez que cette interpellation soit développée ce soir.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ Le vote indique **19 OUI, 19 NON** et 3 abstentions.

Au vu du résultat, je vais devoir trancher et je vote NON. De ce fait, l'interpellation sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

M. Sebastian Süess

Je souhaite vous faire part d'une observation que j'ai pu faire au parking vélo et trottinettes du collège de la Coquerellaz. Le parking se trouve en entrant depuis le chemin de la Plantaz sur la droite encore dans la descente. Ceci implique qu'il est en pente, ce qui rend son utilisation difficile.

De plus, les accroches pour les vélos sont fixées à une hauteur idéale pour les vélos d'adulte. Pour les enfants, la barre est donc fixée trop haut. C'est dommage, parce que l'idée est évidemment avant tout de motiver les enfants à se rendre à l'école à vélo et, ce, de manière de plus en plus autonome. Finalement, à la différence des parkings vélos des écoles du Croset et du Pontet, le parking vélo n'est pas abrité, ce qui est, si je ne me trompe, une exigence des normes en la matière.

J'invite donc la Municipalité et ses services à analyser la situation et d'améliorer les installations.

⇒ **Annexe 7**

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je souhaite déposer, ce soir, une interpellation qui s'appelle « Ecublens compte bientôt 15 000 habitants, que fait la police ? »

Sous un titre peut-être un peu tapageur, mon intention à travers cette interpellation est simplement d'obtenir des informations actualisées concernant la situation à Ecublens,

en particulier dans le cadre de la Police intercommunale, sur la base de plusieurs constats récents.

Notre commune continue de croître rapidement, et il est inévitable que la densité de population accrue s'accompagne parfois de comportements qui peuvent altérer la qualité de vie. Plus nous sommes nombreux, plus ces comportements problématiques deviennent visibles.

Je souhaiterais d'abord obtenir des précisions concernant la circulation des trottinettes électriques. Bien que des campagnes de sensibilisation aient été menées, il reste fréquent d'en voir circuler sur les trottoirs — y compris, cet été encore, sur le stade des Creusets.

Ensuite, concernant la circulation des poids lourds, il est évident que les camions doivent approvisionner Ecublens et ses nombreux habitants. Cependant, j'ai observé cette semaine un comportement préoccupant : un camion, au carrefour du Villars et de la Route Neuve, a traversé le rond-point en sens inverse, directement face à une voiture arrivant en face. D'après un habitant du quartier, il semble que ce genre de manœuvre soit également pratiqué par des véhicules de secours, ce qui est pour le moins inquiétant.

Par ailleurs, à proximité du centre commercial des Creusets, le trottoir était complètement bloqué par un camion en attente de déchargement, rendant la circulation piétonne impossible — alors même que des travaux venaient tout juste de s'y terminer.

Enfin, j'avais déjà évoqué lors d'une précédente séance le squat de la Cocarde 8, dont la situation semble s'être étendue. J'ai depuis appris qu'il existerait plusieurs squats sur le territoire d'Ecublens.

Par cette interpellation, je souhaite donc obtenir des informations sur trois points précis :

- la gestion et la sensibilisation relatives aux trottinettes électriques, ainsi que les éventuelles interpellations effectuées à ce sujet ;
- les contrôles de circulation, en particulier ceux ciblant les camions dans les zones jugées stratégiques ou dangereuses ;
- et enfin, l'évolution de la situation des squats sur le territoire communal

⇒ **Annexe 8**

Mme la Présidente

Cette interpellation sera portée au prochain Conseil.

M. le Conseiller Charles Koller

Ce sera court. Il s'agit simplement d'une question d'interprétation concernant la communication municipale relative à l'autoroute.

Dans cette communication, il est indiqué que « *la Municipalité rappelle que la décision d'approbation des plans du goulet d'étranglement de Crissier s'accompagne d'une charge — ou contrainte — liant la mise en service de la jonction d'Ecublens à la réalisation de la jonction de Chavannes-près-Renens. Cette charge pourrait être supprimée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie*

et de la communication (DETEC), mais une telle décision constituerait un acte administratif susceptible de recours devant le Tribunal administratif fédéral. »

Ma question est donc la suivante : la Municipalité envisage-t-elle d'étudier cette voie de recours dans le cas où cette éventualité se concrétiserait, ou s'agissait-il simplement d'une information à titre indicatif dans la communication ?

Je souhaite ainsi obtenir la position de la Municipalité quant à la suite envisagée dans ce dossier.

M. le Syndic, Christian Maeder

Je ne souhaite pas préjuger de la position que prendra la Municipalité dans le cas où il y aurait effectivement une refonte complète du projet de jonction de Chavannes.

À ce stade, il est impossible d'anticiper quelle serait la position municipale, le dossier étant encore loin d'être finalisé.

Il convient de rappeler que ce projet avance très lentement, notamment en raison de la position de la Commune de Chavannes, qui a pour effet d'imposer la réalisation de nouvelles études visant à réévaluer l'intégration du tronçon autoroutier concerné, situé en bout de ligne, jusqu'à la hauteur de la Maladière.

En conséquence, tant que la charge liant les deux jonctions n'est pas levée et que ces études ne sont pas abouties, il est impossible de se prononcer sur la position future de la Municipalité.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Puisque nous étions conviés aujourd'hui à la dégustation des vins de la commune, et que nous avons également débattu du rapport sur le Plan climat, je souhaitais poser une question à la Municipalité en lien avec le projet Bottle Back et les vins de la Ville d'Ecublens.

Comme vous le savez, les vins de la commune sont vinifiés par le domaine Henri Cruchon, dont les propriétaires sont également à l'origine de l'initiative Bottle Back, un projet visant à laver et réutiliser les bouteilles de vin.

Depuis maintenant deux ans, cette initiative permet de récupérer l'ensemble des bouteilles utilisées. Le projet a d'ailleurs dépassé les frontières du canton de Vaud pour devenir un projet helvétique, auquel participent aujourd'hui des vignerons de toute la Suisse utilisant cette bouteille lavable et réutilisable.

Ma question à la Municipalité est donc la suivante :

- Combien de bouteilles de vin de la commune d'Ecublens sont consommées et vendues chaque année ?
- Et quel est le taux de récupération de ces bouteilles dans le cadre du projet Bottle Back ?

Je rappelle que les vins communaux étant vinifiés par le domaine Henri Cruchon, cette entreprise est directement impliquée dans la mise en œuvre de ce modèle circulaire de réutilisation.

M. le Syndic, Christian Maeder

La quantité de bouteilles produites varie d'une année à l'autre. Cela dépend notamment des conditions naturelles, comme les attaques d'étourneaux, les piqûres de guêpes, ou encore l'appétit des oiseaux. Il est donc difficile de donner une estimation précise.

À titre indicatif, la production peut atteindre jusqu'à environ 4 000 bouteilles, ce qui représente le plafond observé ces dernières années.

Concernant le projet Bottle Back, nous prenons bonne note de la question. Une réponse plus précise sera transmise une fois que nous aurons pu en discuter avec la famille Cruchon, qui, comme vous l'avez souligné, innove dans ce domaine.

À ce stade, je ne peux pas confirmer avec certitude si les bouteilles des vins communaux sont effectivement intégrées au système Bottle Back.

M. le Conseiller Pierre Dufay de Lavallaz

Vous vous souvenez probablement de la campagne d'échographie du sol menée par la société GEO SA, dans le cadre du projet de géothermie de l'Ouest lausannois.

Il s'agissait de ces petits détecteurs rouges que l'on a pu apercevoir enterrés sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que des camions vibreurs qui ont circulé plusieurs jours pour effectuer des relevés sismiques. Il semblerait aujourd'hui qu'une suite soit prévue à ces mesures.

En effet, j'ai été interpellé cette semaine par plusieurs habitants m'informant de l'existence d'un projet de forage exploratoire de géothermie profonde, prévu sur le terrain situé derrière Taxi Colis, dans la zone de Vallaire.

Ce chantier d'envergure, qui consisterait à creuser un ou deux puits de 3 000 à 5 000 mètres de profondeur afin d'exploiter la chaleur du sous-sol, pourrait débuter — sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires — dès la fin de l'année 2026 et durerait près d'une année.

J'aimerais donc poser quatre questions à la Municipalité :

1. L'information reçue est-elle correcte ? Ce projet de forage existe-t-il bel et bien ?
2. Les entreprises situées à proximité, telles que *Taxi Colis*, *Totem Escalade*, la crèche *Les Bout'choux*, ainsi que les habitants du secteur, qui seraient exposés aux nuisances liées au chantier, ont-ils été informés ?
3. Comment ce projet s'inscrit-il dans le cadre du projet ECUCAD et de celui du chauffage à distance intercommunal avec Saint-Sulpice ? Existe-t-il un risque de chevauchement ou de concurrence entre ces initiatives ?
4. Enfin, le Conseil communal sera-t-il informé avant ou lors de la mise à l'enquête publique, notamment sur les nuisances attendues et les risques environnementaux associés à un tel chantier ?

Je remercie la Municipalité de bien vouloir éclairer le Conseil sur ce sujet d'importance.

M. le Syndic, Christian Maeder

La première réponse est oui, ce projet existe bien.

Il est porté par une société anonyme dénommée GEOL, acronyme de *Géothermie de l'Ouest lausannois*. Cette société, constituée de plusieurs partenaires, a été créée dans le but de développer la recherche et la prospection en matière de géothermie profonde.

L'actionnariat de GEOL se compose de 50 % pour les Services industriels lausannois (SIL), 20 % pour SIE SA, également intéressée à participer à ce projet de recherche, et 30 % pour Romande Énergie.

La société fonctionne comme toute société anonyme, avec un conseil d'administration et une direction, assurée par M. Giroud, directeur de GEOL, qui supervise notamment les prospections et études sismiques.

Vous avez d'ailleurs peut-être remarqué la récente campagne de prospection par vibrations du sol effectuée sur le territoire communal. Certains habitants ont pu être réveillés lors d'une nuit de tests particulièrement marquante. Ces mesures sismiques visent à obtenir une cartographie du sous-sol — une vision en deux dimensions permettant d'identifier les failles géologiques susceptibles de contenir de l'eau chaude exploitable.

Il se trouve que plusieurs de ces zones de faille potentielles se situent effectivement sur le territoire d'Ecublens, dont celle évoquée derrière Taxi Colis. D'autres sites sont également envisagés dans la région, et il reste à déterminer lequel serait le plus approprié sur le plan technique et géologique.

Le projet de forage, s'il devait se concrétiser, consisterait en un forage exploratoire — non pas un creusement de cavernes ni une opération de fracturation — destiné à sonder le sous-sol pour vérifier la présence éventuelle d'eau chaude et l'intérêt énergétique du site. La profondeur visée pourrait atteindre jusqu'à 3 000 mètres, mais cela reste à confirmer.

Si les résultats s'avéraient positifs, la géothermie profonde pourrait compléter utilement les sources d'énergie déjà étudiées sur la commune. Ce projet ne constituerait pas une concurrence directe aux infrastructures existantes, mais plutôt une synergie potentielle, notamment avec le futur réseau de chauffage à distance intercommunal actuellement à l'étude avec Saint-Sulpice.

En revanche, le projet ne concerne pas ECUCAD, dont le réseau est alimenté par la biomasse (bois), via les chaufferies situées sur le site de la Migros et, prochainement, sur celui de JOWA. ECUCAD n'a pas vocation à s'étendre jusqu'à la zone de Vallaire, jugée trop éloignée ; ses développements futurs se concentrent plutôt vers Chavannes.

Concernant la concertation locale, il semble que certains propriétaires concernés aient déjà été approchés par les responsables du projet. J'ai notamment été contacté par M. Calame, propriétaire de Taxi Colis, qui a confirmé avoir été informé.

Enfin, le projet fera bien l'objet d'une mise à l'enquête publique, à laquelle chacun pourra participer ou formuler d'éventuelles oppositions.

Ce type de chantier, s'il devait être autorisé, engendrerait des nuisances temporaires, probablement sur quelques mois, mais non permanentes.

M. le Conseiller Jean-Louis Radice

En complément, j'aimerais préciser que l'instauration d'un tel chantier serait soumise à une mise à l'enquête publique, laquelle implique naturellement un examen complet par

les services compétents de l'État, afin de garantir le respect des lois et règlements en vigueur.

À ce jour, le service de l'Urbanisme de la commune n'a reçu aucune demande relative à une installation de chantier de cette nature, ni même de demande de procédure ordinaire.

Le cas échéant, et dès qu'une telle procédure serait engagée, le Conseil communal en serait informé dans les formes habituelles.

Pour l'instant, il s'agit donc uniquement de démarches privées, entreprises par la société GEOL, qui a pris contact directement avec certains propriétaires. Le service de l'Urbanisme n'avait d'ailleurs pas encore été informé de ces échanges à ce stade.

M. le Municipal Jean Cavalli

Pour répondre à la question qui vient d'être posée, je vais essayer de le faire dans l'ordre des points évoqués.

Premièrement, l'information est correcte, mais, et j'y reviendrai dans la conclusion, elle mérite tout de même quelques précisions importantes.

Deuxièmement, concernant les tiers concernés, à ma connaissance un seul propriétaire a été informé officiellement. C'est d'ailleurs ce qu'ont rapporté plusieurs voisins.

Troisièmement, sur les liens éventuels avec ECUCAD et les autres réseaux de chauffage, M. le Syndic y a déjà répondu.

Enfin, sur la question de la procédure et d'une éventuelle mise à l'enquête, M. Radice a également apporté les précisions nécessaires.

Je me permets toutefois de compléter ces éléments par la lecture d'un extrait d'un message de M. Gilles Giroud, directeur de GEOL, cité précédemment par M. le Syndic. Il écrit, dans un courriel tout récent :

« Depuis notre dernier échange, nous avons reçu les premiers résultats de la campagne géophysique 3D de 2025, qui complète les données issues de la phase 2D. Ces nouvelles analyses, arrivées plus tôt que prévu, nous amènent à reconsidérer certains éléments. D'autres emplacements de l'agglomération lausannoise, et pas seulement d'Ecublens, pourraient présenter un potentiel géothermique équivalent, voire supérieur à celui du site de Vallaire. »

Cela signifie donc que d'autres études se poursuivent ailleurs et que le projet n'est pas encore au stade du dépôt d'une enquête publique. M. Giroud ajoute d'ailleurs :

« Dans ce contexte, il serait prématuré de poursuivre des démarches concrètes sur cette parcelle. »

Je précise que je ne livre ici aucune information confidentielle, puisque je ne suis mandaté d'aucune manière dans cette affaire ; il s'agit simplement d'un échange de courriels qui m'a été transmis par un voisin concerné.

J'espère que ces précisions répondent en partie aux préoccupations exprimées par M. Dufay de Lavallaz. Ceci dit, il convient naturellement de rester attentif et de suivre les suites qui pourraient être données.

S'il fallait évaluer le projet sous l'angle de l'aménagement du territoire, on peut relever que le site de Vallaire-Venoge a été désigné comme un site stratégique, destiné à

accueillir des entreprises de haute technologie. Il va sans dire que des travaux de forage ou des vibrations prolongées à proximité de telles entreprises ne seraient pas idéaux. Il y a donc un certain nombre de conditions et d'autorisations qui pourraient constituer des obstacles à la réalisation du projet tel qu'il a été évoqué.

M. le Syndic, Christian Maeder

Pour terminer, je précise que toutes les informations relatives à cette entreprise et à la société anonyme GEOL sont disponibles sur leur site officiel, à l'adresse www.geol.ch.

Vous y trouverez l'ensemble des détails sur la composition de la société, ses partenaires, ses activités ainsi que les projets de prospection en cours. Tout y est clairement décrit.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au point suivant.

8. Communications municipales

Mme la Présidente

Nous passons aux communications municipales

a) Communications écrites

- 1) Avenant au mandat d'accompagnement confié au bureau Amstein+Walthert pour la préparation d'un appel d'offres public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un chauffage à distance intercommunal avec la Commune de Saint-Sulpice**

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

- 2) Séisme en Afghanistan – Don exceptionnel**
- 3) Jonctions autoroutières dans l'Ouest lausannois – Réaction de la Municipalité d'Ecublens à la suite de la rencontre du 16 septembre 2025 entre le Canton, les Communes de l'Ouest lausannois, la Ville de Lausanne et SDOL ainsi qu'au communiqué de presse cantonal du même jour intitulé « le scénario d'un abandon de la jonction de Chavannes-près-Renens est à l'étude »**

M. le Conseiller José Birbaum

La Municipalité, dans sa communication écrite de ce jour concernant le scénario d'abandon de la jonction autoroutière de Chavannes, nous informe que la décision d'approbation des plans du goulet d'étranglement de Crissier s'accompagne d'une charge qui lie la mise en service de la jonction d'Ecublens à la réalisation de la jonction de Chavannes-près-Renens, soit la charge no 67 de la DAP. La Municipalité nous dit que cette charge pourrait être supprimée par le DETEC, mais que ceci constituerait une

décision administrative contre laquelle un recours au Tribunal administratif fédéral serait possible.

Je comprends donc que la Municipalité aurait, dans ce cas, à nouveau un moyen légal de s'opposer si elle le désire à la Jonction autoroutière d'Ecublens, ceci à la lumière des nouveaux événements intervenus depuis la 1ère mise à l'enquête dont, bien sûr, l'abandon de la Jonction de Chavannes.

Dans ce contexte, j'ai 5 questions complémentaires à formuler :

- 1) La Municipalité a-t-elle connaissance si, dans l'hypothèse d'une décision par nos Autorités cantonales et fédérales de l'abandon effectif de la jonction autoroutière de Chavannes, une nouvelle mise à l'enquête publique pour la jonction d'Ecublens serait effectuée par l'OFROU ?

Pour ma part – et sans doute pour beaucoup d'autres personnes également –, j'ai estimé, en 2019, que les conséquences de cette jonction d'Ecublens étaient acceptables notamment car elle s'effectuait simultanément à celle de Chavannes, et que les perspectives de circulation sur notre commune, à la lumière des études d'impacts sur la circulation routière soumises à cette occasion, étaient encore tolérables. Avec l'abandon éventuel de la Jonction de Chavannes, c'est un changement de paradigme total, quoi que révèlent les nouvelles études d'impact. Nous n'avons plus du tout le même projet, et l'OFROU serait bien avisé de soumettre ce nouveau projet à une enquête publique, accompagné de la nouvelle étude d'impact qui semble-t-il est en cours d'élaboration.

- 2) Dans l'hypothèse où l'OFROU ne soumettrait pas ce nouveau projet à l'enquête publique, la Municipalité peut-elle envisager d'entamer des procédures juridiques pour exiger une nouvelle enquête publique ?
- 3) Toujours dans cette hypothèse, la Municipalité aura-t-elle connaissance de la nouvelle étude d'impact et, si oui, sera-t-elle en mesure de la publier de suite, ou au moins de la transmettre à ce Conseil ?

Enfin, j'aimerais revenir à l'affirmation de la Municipalité relative à sa possibilité de faire recours au Tribunal Administratif Fédéral cas échéant.

Il ressort du projet définitif d'approbation des plans par le DETEC du 30 janvier 2025 que le 13 décembre 2021, l'OFROU a demandé le retrait du projet partiel TAP IV, qui concernait la nouvelle jonction de Chavannes, de la procédure.

Par courrier du 12 janvier 2022, le DETEC a confirmé à toutes les parties le retrait du projet partiel TAP IV de la procédure.

Le DETEC considère que le projet partiel TAP IV a été retiré, et ne fait déjà plus partie de la procédure.

D'où mes questions supplémentaires :

- 4) Notre Municipalité a-t-elle reçu ce courrier, et si oui, est-ce que ce courrier comprenait un délai d'opposition à l'intention des parties ?
- 5) Dans l'affirmative, qu'elle suite y a-t-elle donné, et dans le cas contraire, pourquoi n'a-t-elle pas réagi ?

M. le Syndic, Christian Maeder

Pour répondre à la première question : la jonction de Chavannes a été sortie du projet général du goulet d'étranglement de Crissier avec une mise à l'enquête à part. L'abandon éventuelle de la jonction de Chavannes ne nécessite pas une nouvelle mise à l'enquête pour la jonction d'Ecublens. Une nouvelle mise à l'enquête publique sera en revanche nécessaire pour juger des aménagements prévus à Chavannes, ou pour toute modification des plans aujourd'hui approuvés. Dans ce cadre-là, il sera possible de former opposition.

Quant à la deuxième question, il n'est pas possible d'exiger une nouvelle mise à l'enquête publique. C'est à l'autorité, auteur du projet, de respecter les lois d'aménagement du territoire applicables et à soumettre à l'enquête publique les projets qui le nécessitent. En l'espèce, les plans soumis à l'enquête publique ont été approuvés, et la décision a été prise de ne pas recourir à l'encontre de ce prononcé.

Concernant la troisième question, à ma connaissance, aucune nouvelle étude d'impact n'a été produite par l'OFROU. Probablement que la question concerne l'étude réalisée par Chavannes, étude dont je n'ai pas reçu de document.

Ensuite, et pour répondre à la quatrième question, nous avons bien reçu ce courrier. Il ne s'agissait pas d'une décision formelle de l'autorité compétente, de sorte que la voie de l'opposition, telle que vous la mentionnez, ou du recours, n'était pas ouverte. Ce courrier contenait uniquement une demande pour savoir si la Municipalité maintenait son opposition, ce qui fut fait.

Et pour finir, l'analyse de ce courrier a été faite et il a été décidé de maintenir l'opposition de la Municipalité, celle-ci se justifiant toujours au regard des plans soumis à l'enquête publique à l'époque.

De manière générale il est important de préciser, que ce dossier est suivi par une délégation municipale ainsi que par notre avocate conseil, ceci depuis le dépôt de notre opposition en 2018.

Le 30 janvier 2025 le DETEC a rendu une décision sur opposition, sujette à recours, à l'occasion de laquelle le département se détermine sur les griefs soulevés, au regard de l'évolution du projet et des discussions tenues depuis 2018.

Après analyse, il a été décidé de ne pas recourir auprès du tribunal administratif fédéral, d'une part parce que les réponses apportées étaient en partie satisfaisantes, d'autres part précisément parce que le cas de la jonction de Chavannes ne faisait pas partie ce volet, respectivement de cette décision, et qu'elle ne pourrait par conséquent pas faire l'objet d'une analyse par l'autorité de recours.

Enfin, la Municipalité rappelle que la décision d'approbation des plans du goulet d'étranglement de Crissier s'accompagne d'une charge (contrainte) qui lie la mise en service de la jonction d'Ecublens à la réalisation de la jonction de Chavannes-près-Renens (charge n° 67 de la DAP : « concernant le trafic routier, l'OFROU doit prévoir une ouverture simultanée des jonctions de Chavannes et d'Ecublens pour éviter les trafics de transit dans l'une ou l'autre des communes surtout sur la RC76 B-P »). Cette charge pourrait être supprimée par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), mais ceci constituerait une décision administrative contre laquelle un recours au Tribunal administratif fédéral serait possible.

Dans le pire des scénarios, dans le cas le plus absurde qu'on puisse imaginer, on pourrait se retrouver avec une jonction entièrement prête, mais impossible à ouvrir en raison du maintien de la charge imposant une mise en service simultanée avec celle de Chavannes.

Ce serait, évidemment, une situation d'absurdité totale, et j'espère sincèrement que nous n'en arriverons pas là.

Cela dit, il y a de bonnes raisons d'être optimiste. Les autorités de Chavannes, avec lesquelles nous avons eu l'occasion d'échanger dans le cadre du BI et du schéma directeur du BI, se montrent ouvertes à des propositions d'adaptation.

Le Canton, de son côté, semble également favorable à une évolution du dossier. Donc, sans tirer de plans sur la comète, on peut dire que les choses bougent.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'aurais une question de compréhension à propos de ce qu'a indiqué M. le Syndic.

Vous avez mentionné que, d'un côté, la jonction de Chavannes, le B4A, a été retirée du projet.

Mais, dans le même temps, il est toujours question d'une charge qui impose que les deux jonctions, celle de Chavannes et celle d'Ecublens, soient réalisées simultanément.

Alors ma question est simple : quel est encore le sens de cette charge, si l'une des deux jonctions ne fait plus partie du dossier ?

Autrement dit, si la jonction de Chavannes n'existe plus dans le projet, cette charge n'a plus de raison d'être, non ?

Je dois dire que je ne comprends pas bien la logique, à ce stade.

M. le Syndic, Christian Maeder

Moi non plus, je ne comprends pas totalement la logique.

J'imagine que, le jour où l'on constatera que cette charge n'a effectivement plus de sens, qu'elle est devenue vide de portée, ce sera le moment où elle pourra être retirée.

On ne peut pas maintenir une charge liée à une jonction qui n'existe plus dans le projet.

Mais, pour l'instant, cette charge existe toujours et demeure en vigueur.

C'est du moins ainsi que je comprends la situation.

Je ne sais pas si M. le Conseiller Radice, qui suit plus particulièrement les questions d'urbanisme, souhaite compléter avec des éléments plus précis sur cette charge et sur la possibilité de son retrait, mais à ce stade, nous ne pouvons pas en dire davantage.

M. le Conseiller Michele Mossi

D'après ce qui a été expliqué par M. Birbaum, j'interprète que la mise à l'enquête a été séparée, c'est-à-dire que le dossier de la sortie de Chavannes a été dissocié de celui d'Ecublens.

Concrètement, cela signifie que les deux projets peuvent désormais évoluer indépendamment l'un de l'autre : l'un pourrait avancer plus rapidement que l'autre.

Cependant, il faut rappeler que le projet d'Ecublens a été conçu à l'origine avec la jonction de Chavannes intégrée, et donc tous les dimensionnements de l'autoroute, les sorties, ainsi que les analyses de trafic ont été établis en tenant compte de l'existence simultanée des deux jonctions.

Autrement dit, le projet d'Ecublens est cohérent uniquement si la jonction de Chavannes existe et est mise en service dans des délais similaires.

Dans d'autres cas, il arrive que deux projets distincts, même liés, n'avancent pas au même rythme : l'un peut durer dix ans, l'autre deux ans, et le plus court peut alors être lancé dans un second temps.

Mais ici, si la jonction de Chavannes devait finalement disparaître, j'ai de sérieux doutes quant au fait que le dossier d'Ecublens puisse être considéré comme valable en l'état.

En effet, le dimensionnement du trafic et des infrastructures repose sur des hypothèses qui ne seraient plus applicables.

Dans ce cas, une enquête complémentaire serait nécessaire pour vérifier que les conditions de base restent cohérentes.

En résumé, les deux dossiers peuvent avancer séparément, oui, mais la charge reste aujourd'hui valable, car la cohérence du projet d'Ecublens dépend toujours de la jonction de Chavannes.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

En complément, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, le projet de jonction de Chavannes, tel qu'il était initialement prévu, a été retiré, notamment en raison des oppositions exprimées.

Cela a forcément une influence directe sur la jonction d'Ecublens, puisque tout le dimensionnement et les analyses de trafic avaient été établis en tenant compte de la réalisation simultanée des deux jonctions.

Depuis, les hypothèses de trafic ont été revues à la baisse, le Canton considérant que la circulation a stagné par rapport aux projections de 2014. Cela explique sa volonté de réexaminer la situation et de tenir compte de la position de Chavannes.

Mais cette évolution interroge la cohérence du projet d'Ecublens, car il repose sur un gabarit et des flux de circulation liés à la jonction de Chavannes. Si cette dernière devait disparaître, une réévaluation du projet serait indispensable.

La commune de Chavannes souhaite aujourd'hui un aménagement plus local, de type boulevard urbain, alors qu'Ecublens est située sur l'axe structurant Genève–Saint-Gall–Zurich. Ce ne sont pas les mêmes fonctions, ni les mêmes impacts.

Enfin, j'aimerais rappeler que le rôle de la Municipalité d'Ecublens, c'est avant tout de protéger son territoire. Nous ne cherchons pas à contrecarrer les plans cantonaux, mais nous ne pouvons pas accepter de subir la majorité des nuisances sans contrepartie.

Nous en sommes encore au stade de la réflexion, et il faudra attendre des éléments plus solides avant de tirer des conclusions.

Mme la Présidente

La parole n'est plus demandée. Nous passons au point **b) Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité.**

Je vous rappelle que la discussion ne sera pas ouverte sur ce point.

Nous avons reçu deux réponses de la Municipalité :

- 1) Réponse au vœu de M. le Conseiller Nader Donzel déposé le 30 septembre 2022 qui invite la Municipalité à intervenir auprès des propriétaires pour demander une signalisation qui indique clairement la servitude de passage à pied du cheminement piétonnier entre les chemins de l'Ormet et de Vallaire**
- 2) Réponse à la question de M. le Conseiller Daniel Sage posée lors de la séance du 22 mai 2025 qui s'est interrogé, principalement en ce qui concerne la mobilité, sur la transmission de rapports d'experts mandatés par la Municipalité ou toute autre structure intercommunale au Conseil communal**

Nous passons maintenant au point **c) Communications orales**

La Municipalité souhaite-t-elle prendre la parole ?

M. le Syndic, Christian Maeder

La Municipalité a décidé, lors de sa séance du 29 septembre, de se joindre à l'Appel des Villes de Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne & St-Gall.

Voici le texte de cet Appel :

Alors que les États sont réunis pour l'Assemblée générale des Nations Unies, la situation à Gaza revêt une urgence dramatique. La reconnaissance de l'Etat de Palestine s'impose au centre des discussions. Les Villes de Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne et St-Gall unissent leurs voix pour demander au Conseil fédéral un engagement fort et immédiat afin de défendre sans ambiguïté le respect du droit international.

Le 12 septembre 2025 l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la « Déclaration de New-York » visant à soutenir la mise en œuvre de la solution des deux États. Alors que les discussions vont reprendre le 22 septembre, cinq des plus grandes villes de Suisse lancent un appel au Conseil fédéral. Cette session onusienne représente une occasion décisive pour mobiliser la communauté internationale et condamner l'action du gouvernement israélien. Les Villes signataires en appellent à la conscience et à l'engagement du Conseil fédéral pour assumer ses responsabilités internationales.

Conformément aux Conventions de Genève, dont la Suisse est dépositaire, la Suisse a l'obligation de faire respecter le droit international humanitaire et de prévenir et de réprimer tout risque de génocide.

9. Divers

Mme la Présidente

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je profite de l'occasion pour vous rappeler la conférence à ne pas manquer le 7 octobre prochain, à 19h, à l'Espace Nicolier, intitulée « *Comment s'y retrouver dans la jungle des labels alimentaires ?* ».

Pour avoir échangé cette semaine avec les intervenants, je ne peux que vous encourager vivement à y assister.

Et pour celles et ceux qui auraient une Assemblée générale à 20h le même soir, je m'engage à ce que la conférence soit terminée avant cette heure-là.

M. le Conseiller Daniel Sage

J'interviens au sujet de la réponse de la Municipalité à un vœu sur la publication des rapports d'experts.

Tout d'abord, je vous remercie pour le rappel légal de la LInfo, qui, donc, garantit l'accès aux rapports finalisés par les autorités communales. Ma demande ne concerne évidemment que des rapports finalisés ; en aucun cas je ne sollicite la diffusion de rapports non-finalisés ni de communications internes.

S'agissant du rapport CAM-OL, j'ai demandé et reçu la version finalisée du document, par voie électronique, du SDOL. Compte tenu de son importance pour les enjeux environnementaux et les niveaux d'émissions projetés à Ecublens, la publication de ce type de rapports relève d'obligations prévues par la Convention d'Aarhus. Cette convention a été ratifiée par la Suisse en 2014; elle s'applique aux autorités publiques de tous niveaux, communes comprises. La Convention d'Aarhus porte sur la mise à disposition transparente et proactive des informations relatives à l'environnement. Il existe certes des exceptions, mais le caractère « très technique » d'un rapport ne constitue pas un motif de refus de diffusion. Ce n'est pas à l'exécutif de juger de la « capacité » des lecteurs, ni de décider qui peut lire ou ne pas lire ces rapports finalisés. La Convention énonce un droit du public (sans intérêt à démontrer) et prévoit même que les autorités doivent aider le public à accéder à l'information (art. 5.2b). La vulgarisation des rapports est bienvenue, mais cela ne remplace pas la publication complète des rapports.

Quant au risque de flou dans le débat public, permettez-moi de ne pas partager cette position politique : soustraire des éléments ou des données établies par des experts ne sert ni la démocratie, ni l'engagement, ni la participation des habitants. La rétention de rapports nourrit les rumeurs, les malentendus, la suspicion et la défiance envers les autorités. À l'inverse, la publication des rapports d'experts, complétée, au besoin, d'une note d'explication ou d'un résumé vulgarisé, permet un vrai débat démocratique, loyal et juste, ce qui, au final, renforce la clarté du débat public et légitime les décisions des autorités.

Mme la Présidente

La parole n'est pas/plus demandée, je clos la discussion.

Je vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu dans cette même salle le **jeudi 13 novembre à 20h00**.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation.

Et il me reste à vous souhaiter une excellente suite de semaine.

Il est 23h44.

La Présidente



Daniela Miéville



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

1. Rapport 2024 : « Evaluation du Plan climat » fait par M. Stanislas Gouhier, délégué au Plan climat et à la durabilité
2. Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum : « Ecublens Plage : ses coûts en 2024 et en 2025 »
3. Réponse de Mme la Municipale Pittet Blanchette
4. Interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport à Ecublens »
5. Postulat de Mmes les Conseillères Anne Oppliger, Valérie Bernier et M. le Conseiller Daniel Sage : « Modernisation du règlement du personnel communal »
6. Interpellation de Mme la Conseillère Valérie Bernier « Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir »
7. Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess
8. Interpellation de Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb : « Ecublens compte bientôt 15 000 habitants, que fait la police ? »



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le

Type :

☐ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☒ Autre (préciser) : Interpellation

Ayant pris acte du vœu no 1 formulé par la commission de gestion ~~formulé~~ dans son rapport 2025, et notamment afin d'examiner la pertinence de ce vœu, je demande que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés par Ecublens Plage ainsi que ~~du~~ détail des produits, pour l'année 2024 et pour l'année 2025. Compte tenu d'un délai nécessaire pour connaître tous les chiffres 2025, une réponse concernant l'année 2025 peut attendre si nécessaire le dernier conseil de l'année.

Approuvent cette interpellation:

- 1) Landry-Rub ~~Frederique~~ ~~Frederique~~ ~~Landry-Rub~~
- 2) Lagrue Gerald ~~G. Lagrue~~
- 3) Delabays Gabriel ~~[Signature]~~
- 4) Bisdorf Basile ~~[Signature]~~
- 5) Sandoz Cedric ~~[Signature]~~

Nom, prénom : José Birbaum

Signature :

Annexe

Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum : « « **Ecublens Plage : Que la Municipalité informe le Conseil communal du détail de l'ensemble des coûts générés ainsi que du détail des produits, pour l'année 2024 et 2025 ».**

Tableaux présentés par Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette :

Tableau 1

LIEU					
FA-2024-18	Lumière	Guirlandes, lumières - Location Bô Noël et remplacement ampoules	1	1500,00	1 500,00 CHF
FA-2024-18	Mobilier	Parasols, palettes, canapés, etc.	1	2000,00	2 000,00 CHF
	Transats (inclus infra tato)	Location Task Force 40 pièces	0	600,00	0,00 CHF
FA-2024-18	Infrastructure	Location des tables, des chaises, de la tente tonnelle, rondins	1	3000,00	3 000,00 CHF
FA-2024-37	Infrastructure tato	Couverts pour ping pong (x2) + 30 transats	1	2200,00	2 200,00 CHF
FA-2024-17	Décoration	Plantes - location et transports + maintenance	10	180,00	1 800,00 CHF
FA-2024-14	Deck en bois	Plancher recyclé et neuf	1	8000,00	8 000,00 CHF
FA-2024-18	Eau branchement	Raccordements arrivée et écoulement	1	2000,00	2 000,00 CHF
FA-2024-14	Montage et démontage	Montage et démontage du site complet	2	4200,00	8 400,00 CHF
FA-2024-17	Maintenance	Réparation, mise en ordre, maintenance, quotidien, etc...	150	40,00	6 000,00 CHF
FA-2024-14	Livraisons diverses	livraisons materiel	1	900,00	900,00 CHF
	Electricité et réseaux	Connexion cable réseau match Euro24 par TVTnet	0	1000,00	0,00 CHF
	Autorisations	Manifestations - 16 mai + ...	0	50,00	0,00 CHF
	Scène couvert	couvert sur mini-scène	0	3500,00	0,00 CHF
FA-2024-19	Scène chalet et mini-scène	mini-scène et chalet DJ/stock	1	3900,00	3 900,00 CHF
					39 700,00 CHF

Tableau 2

BUVETTE / EXPLOITATION

FA-2024-18	Container cuisine	Transport, location container cuisine, éléments cuisine et installations	1	4500,00	4 500,00 CHF
FA-2024-18	Bar guinguette	Location du bar guinguette, frigos et aménagements	1	4000,00	4 000,00 CHF
FA-2024-14	Tonnelle tente géante	Location montage et démontage	1	6000,00	6 000,00 CHF
FA-2024-14	Matériel	Verres, couverts, petit matériel	1	2000,00	2 000,00 CHF
FA-2024-14	Boissons et snacks	Offerts pour inauguration et divers partenaires	1	600,00	600,00 CHF
FA-2024-28	Location supplémentaire	Verres pour Euro et JO Paris	1	390,00	390,00 CHF
FA-2024-18	Décoration	coussins, bougies, petite décoration	1	495,00	495,00 CHF
FA-2024-11	SUISA	Frais droits de diffusion musique + diffusion match	1	1559,99	1 686,35 CHF
					19 671,35 CHF

Tableau 3

SIGNALETIQUE / TRANSPORT / SECURITE

FA-2024-07	Signalétique sur site	Petits totems bois pour signalétique + jeux et règles	8	110,00	880,00 CHF
	Baches urbaines et site	6 heras + 2 ville = 1200 CHF	0	600,00	0,00 CHF
FA-2024-33	Panneaux signalétique	Jeux trotinette/vélo en libre service	1	160,00	160,00 CHF
FA-2024-24	Panneaux signalétique	Panneaux trous pour Minigolf	1	420,00	420,00 CHF
FA-2024-08	Panneaux signalétique	Pour Jeux et règles, en forex	1	1160,00	1 160,00 CHF
FA-2024-13	Service Sécurité - Juggers	Une ronde par nuit sur 19 jours	8	30,00	240,00 CHF
FA-2024-20	Service Sécurité - Juggers	Une ronde par nuit sur 30 jours	30	30,00	900,00 CHF
FA-2024-21	Service Sécurité - Juggers	Une ronde par nuit sur 31 jours	31	30,00	930,00 CHF
FA-2024-32	Service Sécurité - Juggers	Une ronde par nuit sur 30 jours	30	30,00	900,00 CHF
	Service Sécurité - Juggers	Une ronde par nuit sur 23 jours	0	30,00	0,00 CHF
					5 590,00 CHF

Tableau 4

ANIMATIONS

FA-2024-09	Ecran Géant	Location et installation Euro 2024 et JO Paris	0,7	25000,00	17 500,00 CHF
FA-2024-30	Ecran Géant	Location et installation Euro 2024 et JO Paris	0,3	25000,00	7 500,00 CHF
FA-2024-31	Ecran Géant	Structure complémentaire suspendue	1	996,00	996,00 CHF
FA-2024-07	Foot Billard	Construction Sol bois moquette et bords	1	2800,00	2 800,00 CHF
	Foot Billard	Achat de sets de ballons billard	0	220,00	0,00 CHF
FA-2024-07	Piste MiniGolf	3 pistes de jeux	3	1500,00	4 500,00 CHF
	Piste MiniGolf	Accessoires	1	500,00	500,00 CHF
FA-2024-17	Divers jeux enfants	trotinettes, tracteur à pédale, tricycle, etc.	1	350,00	350,00 CHF
	Badminton	Materiel complet	1	800,00	925,00 CHF
FA-2024-29	Achat pingpong	Raquettes et balles	1	300,00	
	Fléchettes	Materiel complet	1	400,00	
FA-2024-07	Brumisateurs terrasse	mise en place et achat	1	2000,00	2 000,00 CHF
	Croquet	3 sets de jeux + 16 raquettes de ping-pong et balles	0	462,84	0,00 CHF
FA-2024-02	Château gonflable	Achat Château gonflable	1	6500,00	6 500,00 CHF
	Château gonflable	Réparation des dégradations	0	1000,00	0,00 CHF
FA-2024-17	Terrain de pétanque	Structure en bois	2	500,00	1 000,00 CHF
FA-2024-07	Point eau recyclé	bacs pour eau faicheur, circuit d'eau - idem 2022	0,5	6000,00	3 000,00 CHF
FA-2024-35	Son et lumières	Installation, location pour toute la durée, sonorisation	1	5476,60	5 476,60 CHF
FA-2024-12	Son et lumières	Inauguration	1	505,00	505,00 CHF
FA-2024-36	Son et lumières	Platines DJ et mixette pour soirée 28 août	1	540,00	540,00 CHF
	Son et lumières	Platines DJ et mixette pour différents events	0	500,00	0,00 CHF
FA-2024-17	Frais de spectacles	Défraiements et petits cachets artistes/event	1	4000,00	4 000,00 CHF
	Chalets divers	Chalet bibliothèque, chalet scène et chalet DJ + Scène	0	2000,00	0,00 CHF

58 092,60 CHF

Tableau 5

COMMUNICATION

FA-2024-03	Affiche et programme	Affiche et flyers	1	155,00	155,00 CHF
FA-2024-04	Affiche et carte menu	Impression flyers de table et affiches	1	394,00	394,00 CHF
FA-2024-05	Programme	Affiches Programme	1	42,00	42,00 CHF
FA-2024-26	Carte des boissons	Réimpression panneaux menus (x2)	1	280,00	280,00 CHF
FA-2024-23	Site internet	Mini-site one pager - mise à jour - programme concerts + frais hébergement inclus	1	2500,00	2 500,00 CHF
FA-2024-06	Frais de promotion	Réseaux sociaux, stories, posts et Google Display (100+500+300)	1	1850,00	1 850,00 CHF
	Vidéo	Teasing vidéo pour les réseaux/promo - montage	1	1000,00	1 000,00 CHF
FA-2024-27	Vidéo/photo	photographie et vidéo pour les réseaux/promo - montage - Intuifilm	1	2400,00	2 400,00 CHF
FA-2024-34	Affiches A3	Nouvelle carte à jour	1	282,00	282,00 CHF
FA-2024-25	Bâches	Bâche arrière Ecran	1	590,00	590,00 CHF
FA-2024-01	Affiches F4	impression de 10 affiches F4 forex 3mm	1	344,00	344,00 CHF
	Tournage drone	Film et photo drone 1er août - Intuifilm	0	1500,00	0,00 CHF
	Affiches A3	impression de 350 affiches	0	275,00	0,00 CHF
FA-2024-10	Affiches A3	Diffusion régionale EST-LAUSANNE 150 affiches - Taux	1	180,00	180,00 CHF
FA-2024-15	Affiches A3	Diffusion régionale EST-LAUSANNE 200 affiches - Taux	1	240,00	240,00 CHF
FA-2024-16	Affiches A3	Diffusion régionale EST-LAUSANNE 400 affiches - Taux	1	480,00	480,00 CHF
					10 737,00 CHF

Tableau 6

CONCEPTION & REALISATION

FA-2024-06 + FA-2024-22	Concept	conception et dossier de présentation	12	150,00	1 800,00 CHF
	Graphisme	graphisme communication, affiche, plan, signalétique, déclinaison...	28	150,00	4 200,00 CHF
	Promotion	gestion des campagnes de publicité, promotion	12	150,00	1 800,00 CHF
	Design	plans d'aménagement	6	150,00	900,00 CHF
	Gestion de projet	administration, budget, suivi des fournisseurs et coordination générale	56	150,00	8 400,00 CHF
					17 100,00 CHF

Tableau 7

DIVERS & IMPRÉVUS

Divers	& imprévus	0	2000,00	0,00 CHF
COÛT TOTAL HT				HORS TAXES 150 890,95 CHF
COÛT TOTAL TTC				TTC 163 113,12 CHF

RECETTES TOTALES 2024

FA-2024-14	Sponsoring Ecran Géant	Publicité et partenariat Feldschlossen	0	500,00	0,00 CHF
	Tonnelle tente géante	Sponsoring MM location montage et démontage	1	6000,00	6 000,00 CHF
	Recettes	4% de location sur le CA 2024 (410 422,15 CHF TTC > 379'669 HT)	0,04	379668,97	15 186,76 CHF
RECETTES TOTALES HT				HORS TAXES	21 186,76 CHF
RECETTES TOTALES TTC				TTC	22 902,89 CHF
Différence Dépenses - Recettes					140 210,23 CHF



Interpellation de Frédérique Landry-Reeb

Solutions à court terme pour pallier le manque de salles de sport

Lors du traitement du Préavis 2025/11 en mai 2025, il nous a été communiqué par la Municipalité que :

- Pour les besoins scolaires, on dénombre un manque d'environ **100 périodes hebdomadaires de sport**.
- Les **salles de sport** sont également énormément **utilisées par les associations** et arrivent à saturation (94% d'utilisation)
- La situation est aujourd'hui **particulièrement critique**.

En parallèle :

- Les **coûts de la santé** ne cessent d'augmenter
- Le **surpoids** et l'**obésité** augmentent en particulier **chez les enfants, les jeunes**.
- L'incidence de **maladies cardiovasculaires** et les risques qui y sont liés peuvent être minimisés **dès le plus jeune âge** par des **mesures de prévention**, comprenant notamment l'**activité physique**.

Même si le Conseil communal a accepté un crédit d'étude pour un concours de projets en vue du développement du secteur du Pontet (Préavis 2025/11), il n'y aura vraisemblablement **pas de construction de nouvelles salles de gymnastique à court terme**.

Je demande donc à la Municipalité des explications et un inventaire de solutions à court-terme, palliant le manque de salles de sport, pour les besoins scolaires et ceux des associations sportives d'Ecublens.

(y compris dans des locaux actuellement vacants ou utilisés pour la pratique sportive et n'appartenant pas à la Commune).

Ecublens, le 04.09.25., Frédérique Landry-Reeb

Frédérique Landry-Reeb

Soutenue par



Nom/Prénom

Nicolas Daniela

Signature

D. Landry-Reeb

Delabays Gabriel

Beschoff Basile

Cédric Sandoz

A. Fichon

A. Fichon

De Bernard

Jean-Claude Mermod

G. Fagnier
T. Nani

Gérard Lagrive



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 04.09.2025

Type :

☒ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☐ Autre (préciser) :

Modernisation du règlement du personnel communal - postulat

Déposé par : Valérie Bernier, Daniel Sage et Anne Oppliger pour le PSIG (sous réserve d'acceptation par le groupe).

Le règlement du personnel communal d'Ecublens a été adopté en 2017. Or, depuis lors, le paradigme des relations de travail a profondément évolué. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance du bien-être au travail, de la prévention des risques psychosociaux et de la possibilité d'aménager les conditions de travail, notamment à travers le télétravail.

Dans le même temps, les attentes du personnel se sont transformées, en lien avec les enjeux de santé mentale, de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de développement des compétences, ou encore de justice sociale. Pour rester un employeur attractif, la Commune doit s'assurer que son cadre réglementaire est en adéquation avec ces évolutions.

Certaines communes vaudoises, comme Nyon, ont d'ores et déjà modernisé leur règlement du personnel afin d'y intégrer ces préoccupations, de manière participative et structurée.

Le Parti Socialiste et Indépendants de Gauche a l'honneur de demander à la Municipalité :

- de procéder à une étude approfondie en vue de la modernisation du règlement du personnel communal ;
- d'associer les services concernés, ainsi que l'association du personnel communal (APCE), à cette démarche ;
- de poser les jalons d'un calendrier clair pour l'élaboration d'un nouveau règlement ou d'une révision substantielle.

Nous invitons la Municipalité à veiller à ce que cette future réforme :

- tienne compte du bien-être du personnel, notamment en matière de santé et sécurité, de prévention du mobbing et de mise en place d'un référent de confiance ;
- intègre les possibilités de télétravail, tant lorsqu'il est souhaité que lorsqu'il est nécessaire faute de place ;
- propose des mesures pour améliorer la mobilité des employés venant au travail ;
- favorise le développement professionnel, la formation continue et l'acquisition de compétences, notamment numériques ;
- renforce l'inclusivité, par exemple en élargissant les congés parentaux, en reconnaissant le rôle des proches aidants, en valorisant les maîtres d'apprentissage ou en luttant contre les bas salaires ;
- informe clairement les femmes nouvellement employées de leurs droits et obligations en matière de protection de la maternité ;

Nom, prénom :

Signature :

Daniel Sage
[Signature]

Oppliger Anne Bernier, Valérie
[Signature]



Ecublens VD, le 04.09.2025

Type :

☒ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☐ Autre (préciser) :

- finance des places d'accueil de jour pour les enfants des collaborateurs qui ne résident pas sur le territoire du réseau AJESOL;
- s'inscrive dans les cinq valeurs fondamentales de la Commune, déjà transmises à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs (en cours, ce sera le cas en septembre) : esprit d'équipe, confiance, créativité, responsabilité et respect ;
- mette l'accent sur d'attractivité de la Ville, dans un marché de l'emploi compétitif, afin d'attirer les bons collaborateurs.

Ce postulat vise à accompagner la Commune d'Ecublens dans sa volonté de rester un employeur exemplaire, attractif et fidèle à ses valeurs, en mettant à jour un règlement qui ne reflète plus pleinement les réalités et les attentes actuelles du monde du travail.



Nom, prénom :

Signature :



Ecublens VD, le 7 octobre 2025

Type :

☐ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☒ Autre (préciser) : Interpellation

Interpellation

Jonction d'Ecublens – un projet isolé et dépassé, une vision à redéfinir

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

En 2018, lors de la mise à l'enquête du projet de travaux d'aménagement du réseau autoroutier dans l'Ouest lausannois, le Conseil communal d'Ecublens avait pris position de manière critique. Il avait exprimé des réserves face à la planification proposée par l'Office fédéral des routes (OFROU), et c'est sur la base de ce consensus que la Municipalité avait posé une condition ferme : la mise en service simultanée des jonctions d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.

Aujourd'hui, cette condition n'est plus remplie. Chavannes s'est retirée du projet, et le Canton laisse entendre qu'une jonction isolée à Ecublens pourrait être réalisée. La Municipalité a rappelé que les charges accompagnant la Décision d'approbation des plans (DAP) liaient encore juridiquement les deux jonctions, tout en admettant qu'une décision du DETEC pourrait supprimer cette exigence. Elle a également évoqué les risques de saturation du réseau local en cas de non-réalisation de la jonction de Chavannes. Il convient toutefois de préciser que l'enjeu n'est pas d'opposer Ecublens à Chavannes, mais bien de considérer qu'en renonçant à la réalisation des deux jonctions, on maintient le *statu quo* et l'on évite ainsi d'introduire un nouvel incitatif au transport individuel motorisé.

Car au-delà de ces considérations techniques, une autre question se pose : **en voulons-nous vraiment, de ces jonctions ? Est-ce la vision urbanistique que nous voulons porter, en cohérence avec nos engagements climatiques ?**

Les faits sont connus :

- Le transfert modal fonctionne : les projections de trafic ont été surestimées et les comptages récents montrent une baisse réelle du trafic sur le réseau local.
- Les projets autoroutiers ne répondent plus aux impératifs de durabilité, ni aux objectifs fédéraux et cantonaux de transfert modal, ni à notre Plan climat communal ; ils vont à l'encontre de la volonté populaire exprimée par le rejet de l'initiative sur les extensions autoroutières et par l'entremise d'associations citoyennes.
- Dans un rapport technique de la DGMR de novembre 2024 sur l'étude préliminaire de requalification des voies d'accès à la jonction d'Ecublens, on ne considère que le coût des aménagements à proximité immédiate de la jonction, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions. Or, cette estimation ne tient pas compte des aménagements supplémentaires qui deviendront pourtant indispensables : chemin de la Motte, chemin du Dévent, route Neuve, rue du Villars et son giratoire... Le coût global pour la Commune demeure donc incertain, mais il devrait avoir un impact considérable sur nos finances.
- En outre, nous pouvons nous attendre à une diminution de nos recettes fiscales suite au résultat d'une votation populaire récente. À défaut d'augmenter les revenus, il faudra faire des choix. Le Canton prévoit aussi assainir ses finances en ponctionnant 46 millions de francs au détriment des communes dans le budget de 2026. Ainsi, est-il raisonnable de consacrer nos finances à l'adaptation de nos routes pour accueillir toujours plus de voitures, considérant les investissements conséquents que nous devons faire ailleurs (les infrastructures du Pontet, par exemple)?
- Chaque nouvelle infrastructure routière péjore la qualité de l'air que nous respirons, notre tranquillité et notre qualité de vie – tout cela pour favoriser les déplacements motorisés individuels. C'est un enjeu de santé publique, mais cela a également un impact sur la sécurité des trajets pour les écoliers, les

personnes âgées, les coureurs, les cyclistes, etc.

La Municipalité affirme que nous ne pouvons rien faire sur le plan légal. Mais sur le plan politique, nous avons un rôle à jouer. Nous pouvons affirmer que ces projets appartiennent au passé. Nous pouvons défendre un autre avenir : un avenir où les infrastructures servent d'abord à celles et ceux qui en ont vraiment besoin (véhicules d'urgence, professionnels), et où nos investissements soutiennent la mobilité active et les transports publics, en cohérence avec nos engagements climatiques et pour le bénéfice de toute la population.

La Municipalité peut-elle dès lors préciser :

1. Quelle est sa position de fond sur la pertinence même de la réalisation de nouvelles jonctions, indépendamment des contraintes légales, au vu des derniers chiffres sur la baisse du trafic local?
2. Comment elle entend articuler ses choix budgétaires dans un contexte de recettes fiscales sous pression : priorisera-t-elle les aménagements routiers liés aux projets de l'OFROU, ou au contraire les investissements dans la mobilité active, les transports publics et nos écoles? Proposera-t-elle une augmentation de nos impôts?
3. Est-elle est prête à affirmer publiquement que l'avenir de notre commune passe par une mobilité durable, la mise en œuvre effective de notre Plan climat, et une meilleure qualité de vie, plutôt que par la poursuite de projets autoroutiers dépassés?

Je serais reconnaissante à la Municipalité de bien vouloir me répondre par écrit. Je vous remercie de votre attention.

Nom, prénom : Bernier Valérie

Signature :

Valérie Bernier



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 02.10.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu			
Madame la Présidente, Chères et chers collègues, Je souhaite vous faire part d'une observation que j'ai pu faire au parking vélo et trottinettes du collège de la Coquerellaz. Le parking se trouve en entrant depuis le chemin de la Plantaz sur la droite encore dans la descente. Ceci implique qu'il est en pente, ce qui rend son utilisation difficile. De plus, les accroches pour les vélos sont fixées à une hauteur idéale pour les vélos d'adulte. Pour les enfants, la barre est donc fixée trop haut. C'est est dommage, parce que l'idée est évidemment avant tout de motiver les enfants à se rendre à l'école à vélo et, ce, de manière de plus en plus autonome. Finalement, à la différence des parkings vélos des écoles du Croset et du Pontet, le parking vélo n'est pas abrité, ce qui est, si je ne me trompe, une exigence des normes en la matière. J'invite donc la Municipalité et ses services à analyser la situation et d'améliorer les installations. Merci de votre attention			
Nom, prénom : Sebastian Süess		Signature : 	



Interpellation de Frédérique Landry-Reeb

Ecublens compte bientôt 15'000 habitants – Que fait la police ?

Alors qu'Ecublens compte presque chaque jour de nouveaux habitants et que nous compterons bientôt 15'000 habitants, nous pouvons imaginer que tant les incivilités et que les activités de PolOuest sont en hausse.

En un très court laps de temps, j'ai pu moi-même constater :

- Qu'un nouveau squat (occupation illégale de propriété d'autrui) s'est installé juste à côté de chez nous, au Chemin de la Cocarde 8 ;
- Que des e-trottinettes conduites par des enfants, de très jeunes ados ou d'adultes se trouvent régulièrement et subrepticement derrière des personnes, parfois âgées, sur les trottoirs (notamment à la Route du Bois ou le long de la Route du Tir-Fédéral) et derrière des sportifs et spectateurs autour du stade du Croset (qui est interdit aux 2 roues) ;
- Que des poids-lourds se permettent de passer dangereusement, en sens inverse, dans le rond-point entre la Route Neuve et la Rue du Villars afin de gagner du temps - fait confirmé par des voisins qui voient également des véhicules de sécurité ou de santé procéder de la même manière ;
- Que d'autres poids-lourds obstruent régulièrement le trottoir situé en face du quai de déchargement du Centre commercial du Croset (entre le carrefour Rue du Croset-Rte du Bois et l'arrêt de bus Croset Ch. du Croset) ...

Je demande donc à la Municipalité de nous donner les informations suivantes concernant les incivilités et leur évolution à Ecublens et les activités de PolOuest sur la Commune :

De manière générale :

- La Municipalité d'Ecublens voit-elle les incivilités et atteintes au code de la route augmenter à Ecublens alors que sa population augmente ? Comment explique-t-elle l'augmentation s'il y en a une ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les activités de POLOuest en lien avec ces incivilités ou enfreintes au code de la route ?

Concernant l'occupation illégale de propriété d'autrui – squats -

- Combien y a-t-il de squats à Ecublens – état actuel octobre 2025 et comparaison avec 2024 ?
- Comment la Municipalité voit-elle l'évolution du nombre de squats ces dernières années sur la Commune ? Estime-t-elle que le nombre de plaintes et d'interventions concernant des squats est en augmentation ?
- Estime-t-elle que les moyens de répression à disposition en lien avec les squats adéquats et suffisants pour décourager les squatters et diminuer les nuisances pour le voisinage ?
- À quelles autres mesures la Municipalité pense-t-elle recourir le cas échéant ?
- La Municipalité est-elle au courant d'accords entre propriétaires et squatters qui auraient pu se conclure favorablement et est-ce fréquent ?

Concernant les e-trottinettes :

- Alors que POLOuest et la Commune effectuent des campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs d'e-trottinettes, la Municipalité juge-t-elle ces mesures de prévention suffisantes ? La municipalité se satisfait-elle des mesures de prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la circulation d'e-trottinettes sur les trottoirs de la Commune ?
- Mêmes questions concernant la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset. Les campagnes de sensibilisation sont-elles jugées suffisantes ? La Municipalité se satisfait-elle

de la prévention et des éventuelles verbalisations en lien avec la pratique d'e-trottinettes sur le périmètre du Stade du Croset ?

Concernant les camions :

- La Municipalité d'Ecublens est-elle satisfaite des contrôles effectués dans le rond-point entre la Route Neuve et la Route du Villars en particulier pour veiller à ce que les véhicules encombrants de type *camion et utilitaires* ne « coupent » pas le rond-point dans le sens inverse que celui autorisé (mettant par là-même la sécurité des piétons et des autres usagers en péril) ?
- La Municipalité juge-t-elle suffisantes les mesures mises en place pour s'assurer que le trottoir en face du Centre commercial du Croset reste accessible aux piétons (et que les camions ne s'y garent pas en attendant que le quai de déchargement du Centre commercial soit libre) ?

Concernant la surveillance du trafic sur les axes routiers d'Ecublens

et en lien avec les discussions actuelles en Ecublens, Chavannes-près-Renens, le Canton de Vaud et la Confédération :

- Le système de surveillance automatique du trafic de PolOuest, utilisé en matière de prévention et verbalisation des contrevenants à la LCR, permet-il ou pourrait-il permettre de mesurer l'évolution du trafic sur les axes routiers d'Ecublens régulièrement bouchonnés et encombrés, tels que l'Avenue de Tir-Fédéral ou la Rue du Villars ?

Ecublens, le 22.10.25., Frédérique Landry-Reeb

Soutenue par

Nom/Prénom

Signature